



MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE—OF Montreal

Paraît le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions a year

Payables d'avance
Payable in advance

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit :

"La Gazette Municipale"

Bureau de Poste : 917 ou 42 Place Jacques-Cartier, Montréal.

Toutes communications se rapportant à la rédaction devront être adressées comme suit :

"La Gazette Municipale"

Hôtel de Ville, — Montréal.

All communications relative to advertisements or subscriptions should be addressed simply as follows :

"The Municipal Gazette"

Post Office Box : 917 or 42 Jacques-Cartier Square, Montreal.

All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows :

"The Municipal Gazette"

City Hall, — Montreal.

TELEPHONE MAIN 4240

DELIBERATIONS

COMMISSION SPECIALE DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 23 février.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, Robinson, Brodeur, Tétreau, Dandurand, Dubeau.

Assistent aussi à l'assemblée, MM. L.-J. Ethier, avocat en chef de la Cité, L.-J. Loranger, aviseur légal de l'Association des Citoyens, Echevin Prud'homme et J. Pelletier, contrôleur et auditeur de la Cité.

Sur proposition de M. l'échevin Robinson, appuyé par M. l'échevin Dandurand.

M. l'échevin L.-A. Lapointe est choisi comme président.

La Commission procède alors à l'étude des avis qui doivent être donnés en rapport avec les amendements à la charte.

Le projet suivant est examiné.

* * *

AVIS

La Cité de Montréal donne avis qu'elle s'adressera à la Législature provinciale, à sa prochaine session, afin d'obtenir des amendements à sa charte sur les matières suivantes:

Autonomie municipale, finances et administration, emprunts et emploi d'iceux, liste électorale, cens d'éligibilité, votation et élections, rôles d'évaluation et de répartition et contestation d'iceux, expropriations, annexions, droits et pouvoirs des échevins, taxes et licences, l'installation d'un système municipal d'éclairage et de chauffage par l'électricité, la vapeur ou autrement et l'autorisation d'acheter des propriétés, de construire des usines et d'emprunter les sommes requises pour cette fin, de se procurer l'énergie électrique par achat ou autrement et de se servir de la force motrice de l'aqueduc pour l'éclairage de ses rues, parcs et édifices publics, l'achat d'aqueducs et emprunts à cette fin.

La production, l'achat et la vente de courant électrique pour les fins municipales et privées.

Assemblées du Conseil; les Commissions et leurs pouvoirs, constitution d'une Commission pour l'administration du département de Police; rôle de répartition, expropriation de la rue St-Antoine, 5me section.

Ratification de certains actes pour fermeture de rues entre la Cité et les Compagnies de chemin de fer Pacifique Canadien et la Cie Lachine Jacques-Cartier et Maisonneuve; Records et Cour du Recorder; amendements aux articles de la charte qui sont incompatibles ou con-

LEGISLATION COMMITTEE

Report of meeting held the 23rd February.

Present: Ald. L. A. Lapointe, Robinson, Brodeur, Tétreau, Dandurand and Dubeau.

Messrs. L. J. Ethier, chief City attorney, L. J. Loranger, legal advisor of the Citizens' Association, Ald. Prud'homme and J. Pelletier, City comptroller and auditor, also attended the meeting.

On motion of Ald. Robinson, seconded by Ald. Dandurand,

Ald. L. A. Lapointe was called to the chair.

The Committee then proceeded to consider the notice to be given in connection with amendments to the City charter.

The following draft of notice was then considered:

* * *

NOTICE

The City of Montreal gives notice that it will apply to the Provincial Legislature, at its next session, for amendments to its charter on the following matters:

Municipal autonomy, finance and administration, loans and disposal of the proceeds thereof, electoral lists, qualification, voting and elections, valuation and assessment rolls and contestation thereof, expropriations, annexations, rights and attributions of aldermen, taxes and licenses, installation of a municipal lighting and heating system by electricity, steam or otherwise, and authorization to purchase properties, to erect plants and to borrow the sums required for that purpose, to procure electric energy by purchase or otherwise, and to use the water power of the aqueduct for the lighting of its streets, parks and public buildings, purchase of water-works and loans for that purpose.

Production, purchase and sale of electric energy for municipal and private purposes.

Meetings of the Council; committees and their powers; appointment of a Commission for the administration of the Police department; roll of apportionment, expropriation of St. Antoine street, 5th section.

Ratification of certain agreements for the closing of streets between the City and the Canadian Pacific Railway Company and the Lachine, Jacques-Cartier and Maisonneuve Ry. Company; Records and Recorder's Court; amendments to the articles of the charter inconsistent or contrary to the provisions of the Act 9 Edward VII, chap.

traies aux dispositions de la loi 9 Edouard VII, chap. 82, de manière à les faire concorder, et aussi pour obtenir certains amendements quant à la réorganisation et l'administration des différents départements du service municipal, à la constitution et à l'organisation du Bureau des Commissaires, quant aux pouvoirs et responsabilité du Bureau des Commissaires et ceux du Conseil, et généralement tous amendements nécessaires à l'organisation du nouveau système créé par la loi 9 Edouard VII, chap. 82, afin d'assurer le bon fonctionnement du régime nouveau.

* * *

M. l'échevin Tétreau propose que les mots suivants soient ajoutés audit projet "Fusion, division et remaniements des quartiers".

Cette proposition est négativée, le proposeur seul ayant voté pour.

Il est alors

Résolu: Que ledit projet d'annonce soit renvoyé au Greffier et aux avocats de la Cité avec instruction de le reviser et d'y ajouter ce qu'ils croient nécessaire et de faire rapport à la Commission à la prochaine séance qui sera convoquée pour vendredi, le 25 du courant à 8 heures p. m.

Il est aussi,

Résolu: De donner avis à tous les chefs de service de bien vouloir informer cette Commission immédiatement s'ils ont quelques irrégularités à faire corriger dans la loi, ou s'ils ont des amendements à suggérer qui aideraient au bon fonctionnement de leurs départements.

Il est aussi,

Résolu: De prier Son Honneur le Maire de convoquer une séance du Conseil pour lundi prochain afin de prendre en considération le rapport de la Commission de Législation au sujet des avis à être publiés relativement aux amendements à la charte.

Soumise une communication de M. J.-L. Archambault, avocat de la Cité, au sujet de certains bills, qui sont actuellement devant le Parlement Fédéral qui pourraient affecter les intérêts de la Cité de Montréal.

Résolu: De faire rapport au Conseil à l'effet de donner instruction aux avocats de la Cité d'insister pour que dans chacun de ces bills une clause soit insérée qu'aucune Compagnie n'exercera de franchises ou privilèges dans la Cité de Montréal, sans le consentement de ladite Cité. Ce consentement devant être donné par règlement adopté en la manière ordinaire et contenir toutes les conditions que la Cité jugera à propos d'y insérer pour la protection de ses intérêts.

Soumise une communication de M. W.-D. Lighthall, Sec. Hon. de l'Union des Municipalités Canadiennes, au sujet de certains bills présentement devant le Parlement fédéral.

Résolu: De remercier M. Lighthall d'avoir attiré l'attention de la Ville sur la présentation de ces bills et de l'informer que le Conseil a pris des mesures pour protéger les intérêts de la Ville.

Soumise une communication de l'Union des Débardeurs Syndiqués du Port de Montréal, demandant qu'une taxe spéciale soit imposée sur tout débardeur étranger n'étant pas domicilié dans les limites de la Province de Québec.

Résolu: De renvoyer cette communication aux avocats de la Cité afin de savoir si une taxe de cette nature pourrait être imposée.

Etant discutée

La question des amendements aux articles de la charte qui sont incompatibles ou contraires aux dispositions de la loi 9 Edouard VII, chap. 82, M. L.-J. Loranger, avocat de l'Association des Citoyens informe la Commission qu'il a préparé un projet de loi à ce sujet.

M. Loranger offre de remettre, à la prochaine séance, une copie de ce projet à chacun des membres.

Cette offre est acceptée.

La Commission procède alors à l'étude des amendements qu'ils seraient opportun de faire à la loi 9 Edouard VII, chap. 82, au sujet du Bureau des Commissaires.

Les amendements suivants sont approuvés:

"21b. L'élection de ces commissaires se fait le même jour et de la même manière que celle du maire, cependant la qualification foncière ne sera pas requise, mais chaque candidat devra faire un dépôt de \$200.00 lequel dépôt sera confisqué si ledit candidat n'obtient pas au moins la moitié

82, so as to make them agree, and also to obtain certain amendments with regard to the reorganization and administration of the different departments; to the appointment and organization of the Board of Commissioners as to the powers and responsibility of the Board of Commissioners and the Council, and generally all amendments required for the organizing of the new system created by 9 Edward VII, chap. 82, in order to ensure the proper working of the new regime.

* * *

Ald. Tétreau then moved,

That the following words be added to the said bill: "Amalgamation, division and redistribution of the wards".

The said motion was rejected, the mover alone having voted in favor of same.

It was then

Resolved: That the said draft of notice be referred to the City clerk and the City attorneys with instructions to revise the same and make thereto such additions as they may deem proper, and report to this Committee for the next meeting which will be convened for Friday, the 25th instant, at 8 o'clock p. m.

It was also

Resolved: To notify all the heads of departments to inform this Committee at once, whether there are any clauses in the law which, they believe, should be corrected or whether they have any amendments to suggest which would tend to ensure the good working of their department.

It was also

Resolved: That His Worship the Mayor be prayed to call a meeting of the Council for next Monday, to consider the report of the Legislation Committee in connection with notices to be published concerning the amendments to the City charter.

Submitted a communication from Mr. J. L. Archambault, City attorney, anent certain bills which are presently before the House of Commons which might affect the interests of the City of Montreal.

Resolved: That a report be made to Council, instructing the City attorneys to insist so that, in each of said bills, a clause be inserted prohibiting companies from exercising any franchise or privilege in the City of Montreal, without the City's consent. The said consent to be given by a by-law adopted in the ordinary manner and containing all the conditions that the City may deem advisable to insert therein for the protection of its interests.

Submitted a communication from Mr. W. D. Lighthall, honorary secretary of the Union of Canadian Municipalities anent certain bills presented before the federal parliament.

Resolved: That Mr. Lighthall be thanked for having called the attention of the City to the presentation of said bills and that he be informed that the Council has taken measures to protect the City's interests.

Submitted a communication from the "Union des Débardeurs Syndiqués du Port de Montréal", asking that a special tax be levied on all foreign longshoremen who are not domiciled within the limits of the Province of Quebec.

Resolved: That the said communication be referred to the City attorneys so as to ascertain whether such a tax could be levied.

The question of amendments to the articles of the charter which are incompatible or contrary to the provisions of 9 Edward VII, chap. 82, being discussed, Mr. L. J. Loranger, attorney for the Citizen's Association, informed the Committee that he had prepared a bill in this connection. Mr. Loranger offered to give a copy of said bill to each of the members for the next meeting.

The offer was accepted.

The Committee then proceeded with the consideration of amendments which it would be advisable to make to 9 Edward VII, chap. 82, concerning the Board of Commissioners.

The following amendments were approved:

21b. The election of such Commissioners shall take place on the same day and in the same manner as that of the mayor, the property qualification however shall not be required, but, each candidate shall have to make a deposit of \$200, which deposit shall be forfeited if the said candi-

du nombre de voix donnés en faveur du candidat élu dont la majorité est la moins considérable.

"21d. Tout électeur habile à voter à l'élection des commissaires et qui désire voter doit enregistrer son vote au bureau de votation de l'arrondissement où il a son domicile. Et tout électeur, dans le cas où il n'a pas de domicile connu dans la Cité pourra enregistrer son vote à aucun endroit où il a le cens électoral requis.

"21f. Nul n'est éligible à la charge de commissaire, à moins qu'il ne soit électeur et qu'il n'est résidé dans la Cité durant tout le cours de l'année précédant immédiatement la mise en nomination.

"21g. Avant de prendre possession de la charge de commissaire, tout candidat élu doit prêter entre les mains du greffier de la Cité; suivant la formule 1. de la charte MUTATIS MUTANDIS et fournir un cautionnement de \$10,000 sous forme d'une police d'assurance d'une compagnie ayant un dépôt au Gouvernement.

21i. Les membres formant partie du Bureau des Commissaires sont élus pour une période de quatre années.

M. l'échevin Tétréau propose

Que les commissaires soient élus pour 4 ans, mais que tous les 2 ans, 2 des commissaires sortent de charge. Le choix devant être fait en tirant au sort.

Proposé en amendement par M. l'échevin Dandurand,

Que cet amendement ne prenne effet qu'en 1914.

Cet amendement est accepté, M. l'échevin Tétréau dissident.

"21j. Le maire est, *ex officio*, le président du Bureau des Commissaires, et dans le cas d'absence, le bureau élit un de ses membres pour présider ses assemblées. Trois commissaires forment le quorum, et, dans le cas d'égalité de votes, le président a un vote prépondérant.

"21k. Nonobstant toute disposition contraire, les articles 124 à 191 de la charte, et de ses amendements, s'appliquent *mutatis mutandis*, à l'élection des Commissaires; mais dans le cas où plus de quatre candidats seraient mis en nomination pour la charge de commissaire et que l'un ou quelques uns d'entre eux mourraient avant la clôture de l'élection, de manière à ne laisser que quatre candidats sur les rangs, le greffier sera tenu de déclarer élus Commissaires les quatre candidats restant en nomination. Dans le cas où quatre candidats seulement auraient été mis en nomination et qu'ils auraient été déclarés élus par acclamation, si l'un d'eux meurt avant la clôture de l'élection pour le maire, si elle a lieu, ou pour celle des échevins, les trois candidats restant seront déclarés élus par acclamation, et il sera du devoir du greffier de recommencer les procédures pour la mise en nomination des candidats à la charge de Commissaire, en donnant les avis prescrits par l'article 81, et de fixer le jour de la présentation de ou des candidats à la charge de Commissaires et celui de la votation, avec un délai intermédiaire de dix jours.

M. l'échevin Tétréau propose que les heures de l'élection soient de 9 heures a. m. à 7 heures p. m.

Proposé en amendement par M. l'échevin Brodeur, que les heures de l'élection soient de 8 heures a. m. à 6 heures p. m.

Cet amendement étant mis aux voix, il est adopté et résolu en conséquence.

La section 211 étant lue et un débat s'ensuivant au sujet des sous-sections 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, il est

Résolu: De prier le greffier et l'avocat de la Cité de faire une nouvelle rédaction de ces sous-sections et de faire rapport à la prochaine séance.

(Les amendements faits sont en italique).

A journement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 28 février.

Son Honneur le Maire, l'honorable J.-J. Guerin occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Ward, Carter, Lamoureux.

date should fail to obtain at least one-half the number of votes counted in favor of the candidate elected, whose majority is the lowest.

21d. Every elector qualified to vote at the election of Commissioners and who wishes to vote, must record his vote at the poll of the district in which his domicile is situated. And every elector, if he has no domicile known in the City, may record his vote at any place where he has the qualification required.

21f. Nobody shall be eligible for the office of Commissioner, unless he is an elector and has resided in the City during the whole year immediately preceding the nomination.

21g. Before assuming the office of commissioner, every candidate elected shall take the oath before the City clerk, according to form 1 of the Charter, *MUTATIS MUTANDIS* and furnish a bond of \$10,000 in the form of an insurance policy with a company having a deposit with the Government.

21i. The members of the Board of Commissioners shall be elected for four years.

Ald. Tétréau moved,

That the Commissioners be elected for 4 years, but that every 2 years, 2 of the Commissioners shall relinquish office by drawing lots.

Moved in amendment by Ald. Dandurand,

That the said amendment take effect only in 1914.

The said amendment was accepted, Ald. Tétréau dissident.

21j. The Mayor shall *ex-officio* be the chairman of the Board of Commissioners and, in the event of his absence, the board shall elect one of their members to preside at their meetings. Three of the Commissioners shall form a quorum and, when the votes are equally divided, the chairman shall have a casting vote.

21k. Notwithstanding any provisions to the contrary, article 124 to 191 of the charter and its amendments shall apply *mutatis mutandis* to the election of the Commissioners. But, in the event of more than four candidates being nominated for the office of Commissioner and of one of them dying before the close of the election so as to leave only four candidates, the clerk shall declare elected the four candidates nominated who remain. If four candidates only have been nominated and declared elected by acclamation and if one of them dies before the close of the election for Mayor, if one takes place, or for that of aldermen, the three candidates remaining shall be declared elected by acclamation, and the clerk shall begin over again proceedings for the nomination of candidates to the office of Commissioner by giving the notices prescribed by article 81 and fixing the day for the nomination of a candidate or candidates for the office of Commissioner and for the voting, with an intermediate delay of eight days.

Ald. Tétréau moved that the hours for voting at elections be fixed from 9 o'clock a.m. to 7 o'clock p. m.

Moved in amendment by Ald. Brodeur that the hours for voting be fixed from 8 o'clock a.m., to 6 o'clock p.m. The said amendment being put, it was carried and

Resolved: Accordingly.

Section 21b being read and a debate arising anent subsections 3, 4, 5, 6, 7, 8 and 9, it was

Resolved: That the City clerk and the City attorney be instructed to prepare a new draft of said subsections and report for next meeting.

(Amendments made are in italics).

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 28th February.

His Worship the Mayor, Hon. J. J. Guerin, Esq., in the chair.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Ward, Carter, Lamoureux, Prud'homme, Res-

Prud'homme, Resther, Dandurand, Boyd, Gauvin, Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Monahan, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot.

Sont aussi présents: MM. les Commissaires Ainey, Dupuis, Lachapelle et Wanklyn.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et approuvé.

REQUETES, ETC.

1. De la "Amherst Park Land Company" demandant qu'une partie du quartier Saint-Denis soit approvisionnée d'eau.

2.—De contribuables du quartier Laurier, demandant une enquête en rapport avec certaines accusations.

3.—De MM. Chas. Mayer et Hall Bros., demandant la permission d'ouvrir des cours à bois.

4.—De M. R. Forget, M.P., et d'autres, demandant que soit construite une bibliothèque municipale.

Renvoyées au Bureau des Commissaires.

5.—Sur proposition de M. l'échevin WARD, appuyé par M. l'échevin CARTER, il est

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de faire signifier un protêt notarié aux propriétaires du patinoir "Forum" érigé en 1908 par M. E. Christin, sur la rue Ste-Catherine-Ouest, pour l'empêcher de convertir cet édifice en magasins et logements, contrairement aux dispositions du règlement concernant les Edifices.

6.—M. l'échevin BRODEUR, appuyé par M. l'échevin ROUX,

Propose: Attendu que l'examen des rapports pour le Conseil entraîne une perte de temps considérable pour les échevins;

Attendu qu'il n'est que juste et raisonnable que les membres du Conseil soient renseignés sur les rapports qui doivent être soumis au Conseil afin de pouvoir les examiner et en disposer en pleine connaissance de cause;

Qu'il soit

Résolu: Que le greffier de la Cité reçoive instruction de préparer, pour la prochaine séance du Conseil, un rapport à ce sujet, suggérant les moyens à prendre pour obvier à cet inconvénient et permettre aux membres du Conseil de se renseigner plus facilement.

7.—Sur proposition de M. l'échevin RESTHER, appuyé par M. l'échevin BOYD, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de mettre à l'étude la contribution de la Ville pour le Congrès Eucharistique International qui doit avoir lieu à Montréal, au mois de septembre prochain, et qu'il soit aussi prié de faire une recommandation au Conseil à ce sujet, à sa prochaine séance.

ACTES.

8.—Quittance de la Cité de Montréal à Joseph Alexandre Cousineau, M.D.

9.—Quittance de la Cité de Montréal à Joseph Dupuis.

10.—Quittance des héritiers de feu Robert Starnes, pompier.

11.—Quittance des héritiers de feu P.-F. Milloy, pompier.

12.—Vente et cession d'Octave Lemay à la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin DANDURAND, il est

Résolu: D'approuver lesdits actes et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à les signer au nom de la Ville.

RAPPORTS.

13.—Du Bureau des Commissaires, recommandant d'accorder une subvention de \$100 aux écoles du soir.

14.—Du Bureau des Commissaires, recommandant de payer certaines réclamations au montant de \$1,164.27.

15.—Du Bureau des Commissaires, recommandant que soient suspendues certaines augmentations de salaire, quant à présent.

16.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à M. O. Archambault d'ouvrir une forge.

17.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de nommer M. F.-C. Laberge, arpenteur géomètre, *in re* expropriation pour l'élargissement du Chemin de la Côte des Neiges.

18.—Du Bureau des Commissaires, approuvant l'acte de

ther, Dandurand, Boyd, Gauvin, Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Monahan, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot.

Were also present Commissioners Ainey, Dupuis, Lachapelle and Wanklyn.

The minutes of last meeting were read and confirmed.

PETITIONS, ETC.

1.—From Amherst Park Land Company, asking that part of St. Denis ward be supplied with water.

2.—From ratepayers, Laurier ward, asking that an investigation be held in connection with certain charges.

3.—From Chas. Mayer and Hall Bros., for leave to open wood-yards.

4.—From R. Forget, M. P. and others asking for the construction of a municipal library.

Referred to Board of Commissioners.

5.—On motion of Ald. WARD, seconded by Ald. CARTER, it was

Resolved: That the Law Department be instructed to serve a notarial protest on the owners of the "Forum Skating Rink" which was erected in 1908 on St Catherine street West by Mr. E. Christin, in order to prevent the conversion of said building into stores and dwellings, contrary to the provisions of the Building By-law.

6.—Ald. BRODEUR moved, seconded by Ald. ROUX,

Whereas the examination of reports for Council entails considerable loss of time for the Aldermen,

Whereas it is only just and reasonable that the members of the Council be informed of the reports to be submitted to the Council in order that the same may be examined and disposed of with full knowledge of the same,

It was

Resolved: That the City clerk be instructed to prepare for the next meeting of the Council a report in this connection suggesting the means to be taken in order to obviate this inconvenience and to give the members of the Council an opportunity of obtaining the required information in a more expeditious manner.

7.—On motion of Ald. RESTHER, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to consider the City's contribution towards the International Eucharistic Congress to be held in Montreal in September next, and that they be requested to make a recommendation to the Council in this connection at its next meeting.

DEEDS.

8.—Acquittance by the City of Montreal to Joseph Cousineau, M.D.

9.—Acquittance by the City of Montreal to Joseph Dupuis.

10.—Acquittance by the heirs of the late fireman Robert Starnes.

11.—Acquittance by the heirs of the late fireman T. F. Milloy.

12.—Sale and cession by Octave Lemay to the City of Montreal.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. DANDURAND, it was

Resolved: That the said deeds be approved of and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

REPORTS.

13.—From Board of Commissioners, recommending a grant of \$100 to the night schools.

14.—From Board of Commissioners, recommending the payment of claims amounting to \$1,164.27.

15.—From Board of Commissioners, recommending that certain increases of salaries be suspended for the present.

16.—From Board of Commissioners, to allow Mr. O. Archambault to erect a forge.

17.—From Board of Commissioners, to appoint Mr. F. C. Laberge, land surveyor, *in re* expropriation for the widening of Côte des Neiges road.

18.—From Board of Commissioners approving act of

correction passé entre la Cité de Montréal et Dame veuve Hiram Rutenberg *et al.*

19.—Du Bureau des Commissaires, approuvant l'incorporation de la "Young Men's Hebrew Association" de Montréal.

20.—Du Bureau des Commissaires, accordant \$500 au service de l'Aqueduc pour la pose de tuyaux de distribution.

21.—Du Bureau des Commissaires, pour l'achat de la "Nelson's Loose Leaf Encyclopedia".

22.—Du Bureau des Commissaires, pour permettre à la "Girdwood Stockwell Motor Co." de vendre de la gazoline.

23.—Du Bureau des Commissaires, répondant à une question posée par M. l'échevin Brodeur.

24.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à la "Canadian Rubber Co." de poser un tuyau à travers la rue Notre-Dame-Est.

25.—Du Bureau des Commissaires, pour mettre un montant de \$150 à la disposition du service de l'Eclairage.

26.—Du Bureau des Commissaires, pour voter certains crédits pour parachever certains égouts.

27.—Du Bureau des Commissaires, pour payer certains mémoires de frais à MM. Campbell & Cie.

28.—Du Bureau des Commissaires, pour nommer Mr. F. C. Laberge, arpenteur géomètre, en rapport avec l'expropriation de la rue Decelles.

29.—Du Bureau des Commissaires, répondant à une question posée par M. l'échevin Dandurand.

30.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de régler une réclamation de M. H. Martineau, au montant de \$6.

31.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de régler une réclamation de MM. Chauvin, Baker & Walker au montant de \$9.20.

32.—Du Bureau des Commissaires, recommandant le paiement d'une souscription de \$1,200 à l'Union des Municipalités Canadiennes.

33.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de payer un montant de \$25 à M. P. W. St. George, pour services professionnels.

34.—Du Bureau des Commissaires, pour payer un montant de \$143.96 à M. J. O. Labrecque.

35.—Du Bureau des Commissaires, pour payer un compte de \$11 à la Librairie Beauchemin.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin DANDURAND, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

36.—Du Bureau des Commissaires, au sujet d'un certain cimetière situé à la Pointe St-Charles.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

37.—Du Bureau des Commissaires, répondant à certaine question posée par M. l'échevin Mayrand.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin MAYRAND, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

38.—Du Bureau des Commissaires, répondant à certaine question posée par M. l'échevin Dubeau.

39.—Du Bureau des Commissaires, répondant à certaine question posée par M. l'échevin Dubeau.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin DUBEAU, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

40.—Du Bureau des Commissaires, répondant à certaine question posée par MM. les échevins Brodeur et Garceau.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin BRODEUR, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

41.—Du Bureau des Commissaires, répondant à certaines questions posées par M. l'échevin Tétreau.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin TETREAU, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

42.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à la "Mercure Hardware Co." de vendre du bois de construction.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin MAYRAND, il est

correction between the City of Montreal and Dame wid. Hiram Rutenberg *et al.*

19.—From Board of Commissioners approving of the incorporation of the Young Men's Hebrew Association of Montreal.

20.—From Board of Commissioners, to grant \$500 to the Water Department to lay service pipes.

21.—From Board of Commissioners to purchase Nelson's Loose Leaf Encyclopedia.

22.—From Board of Commissioners, to allow the Girdwood Stockwell Motor Co. to sell gasoline.

23.—From Board of Commissioners, replying to a question of Ald. Brodeur.

24.—From Board of Commissioners, to allow the Canadian Rubber Company to lay a pipe across Notre-Dame street East.

25.—From Board of Commissioners, to place a sum of \$150 at the disposal of the Light department.

26.—From Board of Commissioners, to vote certain amounts to complete certain sewers.

27.—From Board of Commissioners to pay certain law costs to Messrs. Campbell & Co.

28.—From Board of Commissioners, to appoint Mr. F. C. Laberge, land surveyor, in connection with the expropriation of Decelles street.

29.—From Board of Commissioners, replying to a question put by Ald. Dandurand.

30.—From Board of Commissioners, to settle a claim of Mr. H. Martineau amounting to \$6.

31.—From Board of Commissioners, to settle a claim of Messrs. Chauvin, Baker & Walker, amounting to \$9.20.

32.—From Board of Commissioners, recommending the payment of a subscription of \$1,200 to the Union of Canadian Municipalities.

33.—From Board of Commissioners, to pay a sum of \$25 to Mr. P. W. St. George for professional services.

34.—From Board of Commissioners, to pay a sum of \$143.96 to Mr. J. O. Labrecque.

35.—From Board of Commissioners, to pay an account of \$11 to "La Librairie Beauchemin".

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. DANDURAND, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

36.—From Board of Commissioners, anent a certain burial ground at Point St. Charles.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

37.—From Board of Commissioners, replying to a certain question put by Ald. Mayrand.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MAYRAND, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

38.—From Board of Commissioners, replying to a certain question put by Ald. Dubeau.

39.—From Board of Commissioners, replying to a certain question put by Ald. Dubeau.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. DUBEAU, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

40.—From Board of Commissioners, replying to certain question put by Ald. Brodeur and Garceau.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BRODEUR, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

41.—From Board of Commissioners, replying to certain question put by Ald. Tétreau.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. TETREAU, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

42.—From Board of Commissioners, to allow the Mercure Hardware Co. to sell lumber.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MAYRAND, it was

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

43.—Du Bureau des Commissaires à l'effet de permettre à M. H. Gatehouse de construire deux voûtes.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin Brodeur.

44.—Du Bureau des Commissaires, recommandant certains changements dans le personnel du service de la Voirie.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin Tétreau.

45.—De la Commission spéciale de Législation concernant certains projets de loi maintenant devant le parlement fédéral.

45.—De la Commission Spéciale de Législation, soumettant au Conseil certains projets de loi actuellement devant le parlement fédéral affectant l'autonomie de Montréal.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin BRODEUR, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

47.—De la Commission Spéciale de Législation, recommandant d'adopter certaines annonces en rapport avec les amendements projetés à la charte.

M. l'échevin L.-A. LAPONITE, appuyé par M. l'échevin BRODEUR,

Propose: D'ajouter audit rapport les mots suivants, savoir: "Fonds de roulement" et que, avec cet ajouté, ledit rapport soit reçu et adopté.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin TETREAU, appuyé par M. l'échevin DUBEAU, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit amendé en y ajoutant les mots suivants:

"Egouts, drains, conduites d'eau, cens électoral, cens d'éligibilité, fusion, division, redistribution de quartiers, établissement et fonctionnement d'une bibliothèque municipale publique", et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Leclaire, Lamoureux, Prud'homme, Gauvin, Dubeau, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot—10.

Contre: L.-A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Ward, Carter, Resther, Dandurand, Boyd, Roux, Brodeur, Garceau, Monahan—12.

Ledit amendement est ainsi négativé.

La proposition principale étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

Résolu: En conséquence.

INTERPELLATIONS DES MEMBRES.

48.—Certaines questions sont posées par écrit par MM. les échevins Tétreau, Boyd, Brodeur, Turcot et Clément, lesquelles sont

Renvoyées au Bureau des Commissaires pour examen et rapport.

AVIS DE MOTIONS.

49.—De M. l'échevin Boyd, à l'effet d'amender le règlement No 145 concernant les chaudières à vapeur.

50.—De M. l'échevin Ward, à l'effet de parachever l'élargissement des rues Guy et de la Montagne.

51.—De M. l'échevin Garceau, à l'effet de codifier et d'amender les différents règlements concernant l'hygiène.

52.—De M. l'échevin Prud'homme, pour amender le règlement No, 210.

ORDRE DU JOUR.

53.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération les avis de motions de

(a) M. l'échevin Leclaire, à l'effet d'abroger les règlements Nos 344 et 383 *re* entretien des trottoirs en hiver.

(b) M. l'échevin Lamoureux, à l'effet d'amender le règlement No 304 *re* inspection des aliments,

(c) M. l'échevin Lamoureux, à l'effet d'amender le règlement No 296 *re* Marchés,

(d) M. l'échevin L.-A. Lapointe, pour un règlement à l'effet de garantir les obligations de la Cie d'Exposition Industrielle de Montréal,

Resolved: That said report be received and adopted.

43.—From Board of Commissioners, to allow Mr. H. Gatehouse to construct two vaults.

Consideration deferred at the request of Ald. Brodeur.

44.—From Board of Commissioners, recommending certain changes in the staff of the Road department.

Consideration deferred at the request of Ald. Tétreau.

45.—From Special Committee on Legislation, concerning certain bills before the Federal Parliament.

46.—From Special Committee on Legislation, submitting to Council certain bills before the Federal Parliament affecting the autonomy of Montreal.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BRODEUR, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

47.—From Special Committee on Legislation, recommending certain advertisements in connection with the proposed amendments to the Charter.

Ald. L. A. LAPOINTE moved, seconded by Ald. BRODEUR,

That the following words be added to said report, viz: "working capital" and that, with this addition, said report be received and adopted.

And a debate arising,

Moved in amendment by Ald. TETREAU, seconded by Ald. DUBEAU,

That said report be amended by adding thereto the following words: "sewers, drains, water pipes, qualification, right of vote, amalgamation, division and redistribution of wards, establishment and organization of a municipal library", and that, so amended, said report be adopted.

Said amendment being put, the Council divided:

Yeas: Leclaire, Lamoureux, Prud'homme, Gauvin, Dubeau, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot—10.

Nays: L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Ward, Carter, Resther, Dandurand, Boyd, Roux, Brodeur, Garceau, Monahan—12.

So it passed in the negative.

The main motion being put, it was carried and

Resolved: Accordingly.

QUESTIONS PUT BY MEMBERS.

48.—Certain questions were put in writing by Ald. Tétreau, Boyd, Brodeur, Turcot and Clément, which were

Referred to the Board of Commissioners for examination and report.

MOTIONS.

49.—By Ald. Boyd, to amend by-law No. 145, concerning steam boilers.

50.—By Ald. Ward, to complete the widening of Guy and Mountain streets.

51.—By Ald. Garceau, to codify and amend the different by-laws concerning health.

52.—By Ald. Prud'homme, to amend By-law No. 210.

ORDER OF THE DAY.

53.—The order of the day being read to consider notices of motions by

(a) Ald. Leclaire, to repeal by-laws Nos. 344 and 383 *re* sidewalks in winter,

(b) Ald. Lamoureux, to amend by-law No. 304 *re* inspection of food,

(c) Ald. Lamoureux, to amend by-law No. 296 *re* Markets,

(d) Ald. L. A. Lapointe, for a by-law to guarantee the bonds of the Montreal Industrial Exhibition Co.,

(e) M. l'échevin L.-A. Lapointe, pour un règlement à l'effet de nommer une Commission des services électriques,

(f) M. l'échevin L.-A. Lapointe, pour un règlement codifiant les différents règlements *re* taxes,

(g) M. l'échevin Prud'homme, à l'effet d'amender le règlement *re* construction des édifices dans le quartier Mont-Royal,

(h) M. l'échevin Robinson, pour un règlement à l'effet d'amender les règlements Nos 49 et 362,

(i) M. l'échevin Gauvin, pour un règlement amendant le règlement No 399,

(j) M. l'échevin Dandurand, pour un règlement concernant la circulation des voitures,

(k) M. l'échevin Dandurand, pour un règlement amendant le règlement No 89,

(l) M. l'échevin Dandurand pour un règlement amendant le règlement No 270,

(m) M. l'échevin Mayrand, pour un règlement amendant le règlement No 339,

(n) M. l'échevin Dubeau, pour un règlement *re* inspection des dents des enfants,

(o) M. l'échevin Tétreau, pour un règlement amendant le règlement No 210.

(p) M. l'échevin L.-A. Lapointe, pour un règlement abrogeant la section 3 du règlement No 362 *re* taxes,

Il est

Ordonné: Que le greffier de la Cité reçoive instruction de préparer des projets de règlements en conséquence, de les faire imprimer et de leur donner leur rang sur l'ordre du jour.

54.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Resther à l'effet de prolonger le boulevard Saint-Laurent,

Sur proposition de M. l'échevin RESTHER, appuyé par M. l'échevin BOYD, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un plan indiquant le prolongement du boulevard Saint-Laurent, conformément aux dispositions de la loi.

55.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Leclaire, à l'effet d'amender la charte *re* droit de vote,

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Qu'instruction soit donnée à la Commission Spéciale de Législation, de préparer et de soumettre au Conseil un projet d'amendement à la charte de la Cité, à l'effet de ne pas priver de leur droit de vote les électeurs n'ayant pas, à la date prévue par ladite charte, payé la taxe de l'eau ou la taxe d'affaires.

56.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin L.-A. Lapointe pour une compilation des règles du Conseil,

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin BRODEUR, il est

Résolu: De donner instructions au greffier de la Cité et au Département en Loi de préparer une compilation des règles du Conseil afin de donner effet aux nouvelles dispositions statutaires concernant le Conseil et les Commissaires.

57.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Tétreau à l'effet d'amender les articles 14, 25 et 29 de la charte, lesdits item sont renvoyés à la Commission Spéciale de Législation pour examen et rapport.

58.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération (1) un avis de motion de M. l'échevin L.-A. Lapointe, pour un règlement *re* enseignes électriques, (2) un avis de motion de M. l'échevin Tétreau pour nommer une Commission spéciale des services électriques.

Ordre est donné de biffer lesdits item.

59.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des avis de motions de M. l'échevin Resther (1) à l'effet de prendre les délibérations du Conseil en sténographie, (2) de fusionner certains départements,

Lesdits item sont renvoyés au Bureau des Commissaires pour examen et rapport.

60.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considéra-

(e) Ald. L. A. Lapointe, for a by-law to appoint an electric service Commission,

(f) Ald. L. A. Lapointe, for a by-law codifying certain by-laws *re* taxes,

(g) Ald. Prud'homme, for a by-law to amend by-law *re* construction of buildings in Mount-Royal ward,

(h) Ald. Robinson, for a by-law to amend by-laws Nos. 49 and 362,

(i) Ald. Gauvin, for a by-law to amend by-law No. 399,

(j) Ald. Dandurand, for a by-law concerning the circulation of vehicles.

(k) Ald. Dandurand, for a by-law to amend by-law No. 89,

(l) Ald. Dandurand, for a by-law to amend by-law No. 270,

(m) Ald. Mayrand, for a by-law to amend by-law No. 339,

(n) Ald. Dubeau, for a by-law *re* inspection of teeth of children,

(o) Ald. Tétreau, for a by-law to amend by-law No. 210,

(p) Ald. L. A. Lapointe, for a by-law to repeal section 3 of by-law No 362 *re* taxes,

It was

Ordered: That the City clerk be instructed to draft by-laws accordingly, to have the same printed and to give the same their rank on the order of the day.

54.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Resther to extend St. Lawrence boulevard,

On motion of Ald. Resther, seconded by Ald. Boyd, it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to prepare a plan showing the extension of St. Lawrence boulevard in compliance with the provisions of the Law.

55.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Leclaire to amend the Charter *re* right to vote,

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That instructions be given to the Special Committee on Legislation to draft and submit to the Council an amendment to the City charter in order to give the right of vote to the ratepayers whose water or personal or business taxes have not been paid within the time provided in the charter.

56.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. L. A. Lapointe for a compilation of the Rules of Council,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BRODEUR, it was

Resolved: That the City clerk and the Law department be instructed to prepare a compilation of the Rules of Council in order to give effect to the recent enactments of the law concerning the Council and Commissioners.

57.—The order of the day being read to consider notices of motions by Ald. Tétreau to amend articles 14, 25 and 29 of the City charter, said items were referred to the Special Committee on Legislation for examination and report.

58.—The order of the day being read to consider (1) a notice of motion by Ald. L. A. Lapointe for a by-law *re* electric signs, (2) a notice of motion by Ald. Tétreau to appoint a Special Electric Commission, the same were

Ordered to be struck.

59.—The order of the day being read to consider notices of motion by Ald. Resther (1) to take the deliberations of Council in short-hand, (2) to amalgamate certain departments, the same were

Referred to the Board of Commissioners for examination and report.

60.—The order of the day being read to consider a no-

tion un avis de motion de M. l'échevin Dubeau à l'effet de prohiber la vente des cigarettes aux enfants,

Sur proposition de M. l'échevin DUBEAU, appuyé par M. l'échevin GAUVIN, il est

Résolu: Que le statut 7-8 Edouard VII, chap. 73, pour interdire l'usage du tabac aux jeunes personnes soit mis en force, et que le chef de Police reçoive instruction de veiller à son observation.

61.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Gauvin, à l'effet de s'adresser à la Législature pour des amendements à la Loi des Licences.

Sur proposition de M. l'échevin GAUVIN, appuyé par M. l'échevin CLEMENT, il est

Résolu: Que la Législature de Québec soit priée d'amender la loi des licences de manière à fixer les heures de fermeture des endroits où l'on vend des liqueurs alcooliques dans cette province, et de pourvoir aussi à la réduction du nombre des licences.

62.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Tétreau, à l'effet d'ordonner à la "Montreal Street Railway Co." de prolonger ses lignes dans les territoires nouvellement annexés,

M. l'échevin TETREAU, appuyé par M. l'échevin MAYRAND.

Propose: Attendu que conformément à la section 34 du règlement 210 le Conseil de Ville a le droit d'ordonner à la Compagnie de chemins de fer Urbains de Montréal de prolonger, dans les trois mois sa voie ferrée, dans les territoires des municipalités environnant Montréal et annexées à cette dernière et leur fournir le même service qu'à la Cité de Montréal.

Que par la section 43 du même règlement 210 le tracé des routes dans les territoires qui composent la Cité de Montréal, et l'établissement de circuits sont sous le contrôle du Conseil, et chaque fois que le service public l'exige, la Cité a le droit, par simple résolution du Conseil, de changer, de modifier les circuits et d'ordonner de nouvelles routes.

Que récemment la municipalité de Villeray et des sections des territoires ont été détachés du Sault au Récollet et de St-Laurent et ont été annexés à la Cité de Montréal.

Que d'ailleurs, à cause du développement de ces territoires annexés et la population considérable qui les habite, le service public exige de nouvelles communications plus faciles et plus nombreuses.

Qu'il soit

Résolu: Que la Compagnie reçoive ordre du Conseil de Ville de commencer, dans les trois mois, pour le poursuivre ensuite avec diligence, le prolongement de ses doubles voies ferrées, dans les territoires susdits et leur fournir le même service qu'à la Cité de Montréal, et que la route 7 soit modifiée de la façon suivante:

Route No. 7: (Route des rues St-Denis et Windsor).

La rue St-Denis du chemin St-Laurent (Youville) dans le quartier St-Denis, à la rue Craig, à la rue McGill, à la rue St-Jacques et Notre-Dame, à la rue St-Antoine et Craig ou vice versa, revenant à la rue St-Denis jusqu'à la rue de Fleurimont par la rue de Fleurimont à la rue Christophe Colomb, par la rue Christophe Colomb à la rue Bélanger, par la rue Bélanger à la rue St-Hubert, par la rue St-Hubert au chemin de la Côte St-Michel, par le chemin de la Côte St-Michel au chemin St-Laurent, par le chemin St-Laurent à la rue St-Denis ou vice versa, à partir de l'encoignure de la rue de Fleurimont par voies doubles.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin WARD, propose en

Amendement: Que ladite proposition soit renvoyée au Bureau des Commissaires pour examen et rapport.

Ledit amendement étant mis aux voix, il est affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

63.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des avis de motions de M. l'échevin Tétreau, à l'effet d'amender les articles 5, 7 et 163 de la charte, il est

tion of motion by Ald. Dubeau to prohibit the sale of cigarettes to children,

On motion of Ald. DUBEAU, seconded by Ald. GAUVIN, it was

Resolved: That the Chief of Police be instructed to put into force the Statute 7-8 Edward VII, Chap. 73, to restrain the use of tobacco by young persons.

61.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Gauvin to apply to the Legislature for amendments to the License Law,

On motion of Ald. GAUVIN, seconded by Ald. CLEMENT, it was

Resolved: That the Provincial Legislature be requested to amend the License law in such a way as to fix the hours of closing the establishments in the Province where intoxicating liquors are sold and to provide also for a reduction in the number of licenses.

62.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Tétreau to order the Montreal Street Ry. Co. to extend its lines in newly annexed territories,

Ald. TETREAU moved, seconded by Ald. MAYRAND,

Whereas, under Sect. 34 of by-law No. 210, the City Council has the right to order the Montreal Street Ry. Co. to extend, within three months, its lines in the territories of the municipalities surrounding Montreal and annexed to the latter City and provide therein the same service as in the City of Montreal;

Whereas, by section 43 of said by-law No. 210, the tracé of routes in the territories comprised within the limits of the City of Montreal and the establishment of circuits are under the control of the Council, and whenever the public service requires it, the City has the right, by simple resolution of the Council, to change and modify the circuits and order new routes;

Whereas the municipality of Villeray and sections of territories have recently been detached from Sault-au-Récollet and St. Laurent and annexed to the City of Montreal;

Whereas, owing to the development of such annexed territories and to the large population inhabiting the same, the public service requires additional and easier means of communication;

Be it resolved:

That the Company be ordered by the City Council to begin, within three months, and thereafter pursue with diligence, the extension of its double track lines in the aforesaid territories and provide therein the same service as in the City of Montreal, and that Route 7 be modified as follows:

Route No 7 (St. Denis and Windsor St. Route).

St. Denis street., from St. Laurent Road (Youville), in St. Denis Ward, to Craig street, to McGill street, to St. James and Notre Dame streets, to St. Antoine and Craig streets, or vice versa, returning to St. Denis street, to DeFleurimont street, via DeFleurimont street, to Christophe Colomb street, via Christophe Colomb street, to Bélanger street, via Bélanger street, to St. Hubert street, via St. Hubert, to Côte St. Michel Road, via Côte St. Michel Road, to St. Laurent Road, via St. Laurent Road, to St. Denis street, or vice versa, from the corner of DeFleurimont street, by double tracks.

And a debate arising,

Moved in amendment by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD,

That said motion be referred to the Board of Commissioners for examination and report.

Said amendment being put, it was carried and

Resolved: Accordingly.

63.—The order of the day being read to consider notices of motions by Ald. Tétreau to amend articles 5, 7 and 163 of the Charter, it was ordered that said notices

Ordonné: De renvoyer lesdits avis de motions à la Commission de Législation pour examen et rapport.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin RESTHER,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Asst. Greffier de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE SPECIALE DU 7 MARS

ORDRE DU JOUR

AVIS DE MOTION.

1. *Resther.* — Pour un règlement concernant les établissements où des breuvages alcooliques sont vendus. (14 février.)
2. *Resther.*—A l'effet de nommer une Commission Spéciale de Police (14 février.)
3. *Resther.*—Pour la nomination d'un Bureau Technique. (14 février.)
4. *Resther.*—A l'effet de régler la question de l'éclairage. (14 février.)
5. *Resther.*—A l'effet d'agrandir l'hôtel-de-ville. (14 février.)
6. *Resther.*—Pour l'établissement d'une bibliothèque publique. (14 février.)
7. *N. Lapointe.*—A l'effet d'exproprier le matériel de la "Montreal Water & Power Coy." (14 février.)
8. *Prud'homme.*—A l'effet de prendre des procédures contre la "Montreal Street Railway Coy." (21 février.)
9. *Gauvin.*—A l'effet de fixer le salaire des journaliers (21 février.)
10. *Tétreau.*—A l'effet d'insérer une clause dans tous les contrats fixant le salaire des ouvriers. (21 février.)
11. *Brodeur.*—Pour la création d'un département pour l'inspection des fils électriques. (21 février.)
12. *Boyd.*—Pour amender le règlement No 145 concernant les chaudières à vapeur. (28 février.)
13. *Ward.*—Pour compléter l'élargissement des rues Guy et de la Montagne. (28 février.)
14. *Garceau.*—Pour codifier et amender les différents règlements concernant l'hygiène. (28 fév.)
15. *Prud'homme.*—Pour amender le règlement No. 210. (28 février.)

RAPPORTS.

16. *Bureau des Commissaires.*—Pour permettre à M. H. Gatehouse de construire deux voûtes. (28 février.)
17. *Bureau des Commissaires.*—Recommandant certains changements dans le personnel du département de la Voirie. (28 février.)

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

of motions be referred to the Legislation Committee for examination and report.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. RESTHER,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF THE 7th MARCH

ORDER OF THE DAY.

NOTICES OF MOTION.

1. *Resther.*—For a By-law concerning the establishments where alcoholic beverages are sold. (14th February.)
2. *Resther.*—To appoint a Special Police Committee. (14th February.)
3. *Resther.*—For the appointment of a Technical Bureau. (14th February.)
4. *Resther.*—To settle the lighting question. (14th February.)
5. *Resther.*—To enlarge the City Hall. (14th February.)
6. *Resther.*—For the establishment of a public library. (14th February.)
7. *N. Lapointe.*—To expropriate the Montreal Water & Power Company. (14th February.)
8. *Prud'homme.*—To take proceedings against the Montreal Street Railway Company (21st February.)
9. *Gauvin.*—To fix the salary of laborers. (21st February.)
10. *Tétreau.*—To insert a clause in all contracts fixing salary of workingmen. (21st February.)
11. *Brodeur.*—For the creation of a Department for the inspection of electric wires. (21st February.)
12. *Boyd.*—To amend By-law No. 145, concerning steam boilers. (28th February.)
13. *Ward.*—To complete the widening of Guy and Mountain streets. (28th February.)
14. *Garceau.*—To codify and amend the different by-laws concerning health. (28th February.)
15. *Prud'homme.*—To amend By-law No. 210. (28th February.)

REPORTS.

16. *Board of Commissioners.*—To allow Mr. H. Gatehouse to construct two vaults. (28th February.)
17. *Board of Commissioners.*—Recommending certain changes in the staff of the Road Department. (28th February.)

L. O. DAVID,
City Clerk.



TROTTOIRS

Avis aux Contribuables

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les rôles spéciaux pour la construction de trottoirs dans les rues ci-dessous mentionnées, de la Cité de Montréal, savoir:

- ST-ANDRE.—Du côté Ouest, depuis la rue Sherbrooke jusqu'au trottoir permanent vers le Sud, près de la rue Ontario.
- AYLMER.—Du côté est, depuis la rue Ste-Catherine jusqu'à 120 pieds vers le Nord.
- BAYLE.—Du côté Nord, depuis la rue St-Marc jusqu'à la rue Fort.
- CADIEUX.—Du côté Est, depuis la rue Rachel à la rue Lionais.
- CALUMET.—Du côté Est, depuis la rue St-Antoine au C. P. R.
- CALUMET.—Du côté Ouest, depuis le trottoir permanent au C. P. R.
- CATHEDRALE.—Du côté Ouest, depuis le Carré Chaboillez jusqu'à la rue St-Jacques.
- CATHEDRALE.—Du côté Est, depuis le Carré Chaboillez jusqu'à la rue St-Jacques.
- CATHEDRALE, LAGAUCHETIERE ET MANSFIELD.—A l'entour du Palais Archiépisopal.
- STE-CATHERINE.—Du côté Sud, depuis la rue St-Mathieu à la rue Closse.
- CEDRES.—Vis-à-vis du No civique 126.
- CEDRES.—Vic-à-vis les Nos civiques 140 à 142.
- CHABOILLEZ.—Du côté Est, depuis le Carré Chaboillez jusqu'à la rue St-Jacques.
- CHABOILLEZ.—Du côté Ouest, depuis le Carré Chaboillez jusqu'à la rue St-Jacques.
- CHABOILLEZ (Carré).—Depuis la rue Cathédrale jusqu'au Grand-Tronc.
- CHAMPLAIN.—Du côté Est, depuis la rue Ste-Rose à la rue Ste-Catherine.
- CHAMPLAIN.—Du côté Ouest, depuis la rue Dorchester à la rue Ste-Catherine.
- CHAMPLAIN.—Côté Ouest, depuis la rue Ontario, jusqu'à 820 pieds vers le Nord.
- CHARLEVOIX.—Du No civique 733 jusqu'à la rue du Grand-Tronc.
- COMMUNES.—Du côté Nord, depuis la rue Prince jusqu'à la rue Dalhousie.
- ST-CUTHBERT.—Du côté Sud, depuis la rue St-Laurent jusqu'à la rue St-Urbain là où il n'y a pas de trottoir permanent.
- ST-CUTHBERT.—Du Côté Nord, de la rue St-Laurent à la rue St-Urbain.
- DARLING.—Côté Est, de la rue Ste-Catherine jusqu'à 128 pieds vers le Sud.
- DARLING.—Du côté Ouest, depuis la rue Notre-Dame à la rue Ste-Catherine.
- DESERY.—Du côté Est, de la rue Notre-Dame à la rue Hudon.
- DORCHESTER.—Du côté Sud, de la rue St-Denis à la rue St-Laurent.
- DUFRESNE.—Du côté Est, de la rue Champagne au No civique 167 inclusivement.
- DUKE.—Côté Est et Ouest, de la rue Communes à la rue Wellington.
- AVE DULUTH.—Du côté Nord, de l'avenue Coloniale à la rue St-Dominique.
- AVE DULUTH.—Du côté Nord, de la ruelle Labelle jusqu'à la ruelle à l'Ouest de la rue Berri.
- AVE DULUTH.—Du côté Sud, de la rue St-Denis à la rue Labelle.
- AVE DULUTH.—Du côté Sud, de la rue Drolet à la rue Sanguinet.
- AVE DULUTH.—Du côté Sud, de la rue Sanguinet à l'avenue Laval.



SIDEWALKS

Notice to Ratepayers

PUBLIC NOTICE is hereby given that the special rolls of assessment for the construction of sidewalks in the following streets, viz.:

- ST. ANDRE.—West side, from Sherbrooke to permanent sidewalk towards South near Ontario.
- AYLMER.—East side, from St. Catherine to 120 feet Northward.
- BAYLE.—North side, from St. Mark to Fort.
- CADIEUX.—East side, from Rachel to Lionais.
- CALUMET.—East side, from St. Antoine to C. P. R.
- CALUMET.—West side, from permanent sidewalk to C. P. R.
- CATHEDRAL.—West side, from Chaboillez Square to St. James.
- CATHEDRAL.—East side, from Chaboillez Square to St. James.
- CATHEDRAL.—Lagauchetière and Mansfield, around the Archbishop's Palace.
- ST. CATHERINE.—South side, from St. Matthew to Closse.
- CEDAR.—Opposite civic No. 126.
- CEDAR.—Opposite civic Nos. 140 to 142.
- CHABOILLEZ.—East side, from Chaboillez Square to St. James.
- CHABOILLEZ.—West side, from Chaboillez Square to St. James.
- CHABOILLEZ SQUARE.—From Cathedral to the G. T. R.
- CHAMPLAIN.—East side, from St. Rose to St. Catherine.
- CHAMPLAIN.—West side, from Dorchester to St. Catherine.
- CHAMPLAIN.—West side, from Ontario to 820 ft. northward.
- CHARLEVOIX.—From civic No. 733 to G. T. R.
- COMMON.—North side, from Prince to Dalhousie.
- ST. CUTHBERT.—South side, from St. Lawrence to St. Urbain where there is no permanent sidewalk.
- ST. CUTHBERT.—North side, from St. Lawrence to St. Urbain.
- DARLING.—East side, from St. Catherine to 128 feet Southward.
- DARLING.—West side, from Notre Dame to St Catherine.
- DESERY.—East side, from Notre Dame to Hudon.
- DORCHESTER.—South side, from St. Denis to St. Lawrence.
- DUFRESNE.—East side, from Champagne to civic No. 167 inclusive.
- DUKE.—East and West sides, from Common to Wellington.
- DULUTH AVE.—North side, from Colonial to St. Dominique.
- DULUTH AVE.—North side, from Labelle Lane to Laval West of Berri.
- DULUTH AVE.—South side, from St. Denis to Labelle.
- DULUTH AVE.—South side, from Drolet to Sanguinet.
- DULUTH AVE.—South side, from Sanguinet to Laval.

AVE DULUTH.—Du côté Sud, depuis la rue Mitcheson en allant vers l'Ouest.

AVE DULUTH.—Du côté Nord, de la rue Sanguinet à l'avenue Laval.

AVE DULUTH.—Du côté Nord, de la rue St-Urbain à la rue Esplanade.

DU MARCHE.—Du côté Nord, de la rue St-Dominique à la rue St-Laurent.

DUROCHER.—Vis-à-vis du No. civique 24.

STE-ELIZABETH.—Du côté Ouest, de la rue Dorchester à la rue Ste-Catherine.

STE-FAMILLE.—Du côté Ouest, de la rue Milton à la rue Prince Arthur.

FRIPONNE.—Des deux côtés, de la rue St-Paul à la rue des Commissaires.

FULFORD.—Du côté Ouest, de la rue St-Jacques à la rue Quesnel.

GREENE.—Des deux côtés, de la rue St-Jacques à la rue St-Antoine.

PLACE GUAY.—Côté Sud, de la rue Agnès à la rue Laporte.

ST-HUBERT.—Vis-à-vis du No du Cad. 1203, subd. 245 et 246, quartier St-Jacques.

ST-HUBERT.—Vis-à-vis du No. civique 842 (nouveau No 1188).

ST-HUBERT.—Vis-à-vis du No civique 1272.

HUDON.—Du côté Sud, de la rue Desery jusqu'à 260 pieds à l'Est.

INSPECTEURS et STE-MONIQUE.—Vis-à-vis de la propriété de J. Redmond, Cad. 1005, St-Antoine.

LAGAUCHETIERE.—Des deux côtés, de la rue St-Laurent à la rue St-Alexandre.

LAGAUCHETIERE.—Des deux côtés, de la rue Visitation à la rue St-Denis.

LAGAUCHETIERE, INSPECTEUR & STE-MONIQUE. — Autour de la Cie Ames, Holden, Ltée.

LAVAL.—Du côté Est, de la rue Rachel au trottoir permanent au Nord.

LAVAL.—Du côté Ouest, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne.

PETITE ST-ANTOINE.—Du côté Sud, de la rue St-Jacques à la rue Craig.

MAISONNEUVE.—Du côté Ouest, de la rue Logan à la rue Ontario.

MAISONNEUVE.—Du côté Est, de la rue Ste-Rose jusqu'à 220 pieds au Sud.

MAISONNEUVE.—Des deux côtés, de la rue Lagauchetière à la rue Dorchester.

MAISONNEUVE.—Des deux côtés, de la rue Ste-Catherine à la rue De Montigny.

MANCE.—Du côté Ouest, de la rue Ontario jusqu'à 260 pieds au Sud.

MANSFIELD.—Des deux côtés, de la rue Ste-Catherine à la rue Sherbrooke.

ST-MARC.—Vis-à-vis des Nos civiques 75 à 83.

MARLBOROUGH.—Du côté Est, de la rue Notre-Dame à la rue Ste-Catherine.

MARIE-ANNE.—Du côté Sud, de la rue St-Hubert à la rue Berri.

MARIE-ANNE.—Du côté Nord, de la rue Sanguinet jusqu'à la ruelle à l'Ouest.

MARIE-ANNE.—Du côté Nord, de la rue Drolet jusqu'à la ruelle à l'Ouest.

MARIE-ANNE.—Du côté Sud, de la rue Berri à la rue St-Denis.

MARIE-ANNE.—Du côté Nord, de la rue St-Denis à la ruelle à l'Ouest.

MARIE-ANNE.—Du côté Sud, de l'Avenue Coloniale à la rue St-Dominique.

MCCORD.—Du côté Ouest, de la rue William à la rue Notre-Dame.

METCALFE.—Du côté Ouest, de la rue Burnside à la rue Sherbrooke.

MILTON.—Du No. civique 187 à la rue Shuter.

MITCHESON.—De la rue Rachel au No civique 158.

DE LA MONTAGNE.—Vis-à-vis la propriété du Dr Byers.

DULUTH AVE.—South side, from Mitcheson Eastward.

DULUTH AVE.—North side, from Sanguinet to Laval.

DULUTH AVE.—North side, from St. Urbain to Esplanade.

DU MARCHE.—North side, from St. Dominique to St. Lawrence.

DUROCHER.—Opposite civic No. 24.

ST. ELIZABETH.—West side, from Dorchester to St. Catherine.

ST. FAMILLE.—West side, from Milton to Prince Arthur.

FRIPONNE.—Both sides, from St. Paul to Commissioners.

FULFORD.—West side, from St. James to Quesnel.

GREENE.—Both sides, from St. James to St. Antoine.

GUAY PLACE.—South side, from Agnès to Laporte.

ST. HUBERT.—Opposite Cad. No. 1203, subdivisions 245 and 246 St. James Ward.

ST. HUBERT.—Opposite civic No. 842 (new No. 1188).

ST. HUBERT.—Opposite civic No. 1272.

HUDON.—South side, from Déséry to 260 ft. Eastward.

INSPECTOR & ST. MONIQUE.—Opposite J. Redmond's property, Cad. No. 1005 St. Antoine Ward.

LAGAUCHETIERE.—Both sides, from St. Lawrence to St. Alexander.

LAGAUCHETIERE.—Both sides, from Visitation to St. Denis.

LAGAUCHETIERE, INSPECTOR & ST. MONIQUE. — Around Ames Holden Limited.

LAVAL.—East side, from Rachel to permanent sidewalk Northward.

LAVAL.—West side, from Rachel to Mary Ann.

LITTLE ST. ANTOINE.—South side, from St. James to Craig.

MAISONNEUVE.—West side, from Logan to Ontario.

MAISONNEUVE.—East side, from St. Rose to 220 feet Southward.

MAISONNEUVE.—Both sides, from Lagauchetière to Dorchester.

MAISONNEUVE.—Both sides, from St. Catherine to De Montigny.

MANCE.—West side, from Ontario to 260 ft. Southward.

MANSFIELD.—Both sides, from St. Catherine to Sherbrooke.

ST. MARK.—From civic No. 75 to 83.

MARLBOROUGH.—East side, from Notre Dame to St. Catherine.

MARY ANN.—South side, from St. Hubert to Berri.

MARY ANN.—North side, from Sanguinet to lane West.

MARY ANN.—North side, from Drolet to lane West.

MARY ANN.—South side, from Berri to St. Denis.

MARY ANN.—North side, from St. Denis to lane Westward.

MARY ANN.—South side, from Colonial to St. Dominique.

MCCORD.—West side, from William to Notre-Dame.

METCALFE.—West side, from Burnside to Sherbrooke.

MILTON.—From civic No. 187 to Shuter.

MITCHESON.—From Rachel to civic No. 158.

MOUNTAIN.—In front of Dr. Byers' property.

- DE LA MONTAGNE.—Vis-à-vis de la Cie Bell Téléphone.
- MONT-ROYAL.—Du côté Sud, de la rue Cadieux à l'Avenue Coloniale.
- MONT-ROYAL.—Du côté Sud, de l'Avenue Coloniale à la rue St-Dominique.
- MONT-ROYAL.—Du côté Sud, de l'Avenue Laval à l'Avenue de l'Hôtel de Ville.
- MONT-ROYAL.—Du côté Sud, de la rue Cadieux à l'Avenue de l'Hôtel de Ville.
- NOTRE-DAME & ST-REMI.—Au coin Nord-est.
- NOTRE-DAME & ST-REMI.—Au coin Nord-ouest.
- ONTARIO.—Des deux côtés, de la rue Parthenais à l'Avenue De Lorimier.
- ONTARIO.—Du côté Nord, de la rue Joliette à la rue Aylwin.
- ONTARIO EST.—De la rue Joliette au No civique 1900.
- ONTARIO EST.—Vis-à-vis des Nos civiques 1776 à 1812.
- ONTARIO.—Du côté Nord, de la rue Aylwin à la rue Cuvillier.
- ONTARIO.—Du côté Nord, de la rue Préfontaine à la rue Moreau.
- ONTARIO.—Des deux côtés, de la rue Frontenac à la rue Parthenais là où il n'y a pas de trottoir permanent.
- ONTARIO.—Du côté Sud, de la rue Déséry à la rue St-Germain.
- OSBORNE.—Du côté Nord, de la rue Stanley à la rue de la Montagne.
- OTTAWA.—Du côté Sud, de la rue Prince à la rue Queen.
- OXENDEN.—Du côté Est, de la rue Prince Arthur à l'Avenue des Pins.
- AVE DES PINS.—Du côté Nord, vis-à-vis de l'Hôpital Victoria jusqu'à la propriété de Sir H. Allan.
- AVE DES PINS.—Vis-à-vis des Nos civiques 214 à 216.
- PLESSIS.—Des deux côtés, de la rue Ste-Catherine à la rue De Montigny.
- PONTIAC.—Du côté Est, de l'Ave Mont-Royal à la rue Gilford.
- PREFONTAINE.—Du côté Est, de la rue Ste-Catherine à la rue Rouville.
- PRINCE.—Du côté Est, de la rue Wellington à la rue Ottawa.
- PRINCE ARTHUR.—Au coin Sud-est de la rue Durocher.
- QUEEN.—Du côté Ouest, de la rue Wellington à la rue Ottawa.
- RACHEL.—Du côté Sud, de l'Avenue Laval à la rue Sanguinet.
- RESTHER.—Du côté Est, de l'Avenue Mont-Royal à la rue Bienville.
- RIVARD.—Vis-à-vis des Nos civiques 84 à 144.
- RIVARD.—Du côté Est, de l'Avenue Mont-Royal à la rue Bienville.
- RIVARD.—Du côté Est, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne.
- STEROSE.—Du côté Sud, de l'Avenue Papineau à la rue Champlain.
- STEROSE.—Du côté Nord, de l'Avenue Papineau à la rue Maisonneuve.
- SHANNON.—Côtés Est et Ouest, de la rue Wellington à la rue Ottawa.
- SHEARER.—Côtés Est et Ouest, de la rue Mullin à la rue Centre.
- SHUTER.—Vis-à-vis des Nos civiques 90 à 110.
- SUSSEX.—Au coin Sud-ouest de la rue Tupper.
- TUPPER.—Des deux côtés, de la rue St-Mathieu à la rue Fort.
- UNIVERSITE.—Du côté Ouest, de la rue Sherbrooke à la rue Milton.
- ST-URBAIN.—Du côté Ouest, de la rue Rachel jusqu'au trottoir permanent au Nord.
- ST-URBAIN.—Du côté Est, de l'Avenue des Pins à la rue Duluth.
- VISITATION.—Côté Ouest, de la rue Ste-Catherine à la rue De Montigny.
- VISITATION.—Du côté Est, de la rue Ste-Catherine à la rue Logan.
- MOUNTAIN.—Opposite Bell Telephone Co.
- MOUNT ROYAL.—South side, from Cadieux to Colonial.
- MOUNT ROYAL.—South side, from Colonial to St. Dominique.
- MOUNT ROYAL.—South side, from Laval to Hotel de Ville Ave.
- MOUNT ROYAL.—South side, from Cadieux to Hotel de Ville Ave.
- NOTRE-DAME & ST. REMI.—North-east corner.
- NOTRE-DAME & ST. REMI.—North-west corner.
- ONTARIO.—Both sides, from Parthenais to De Lorimier.
- ONTARIO.—North side, from Joliette to Aylwin.
- ONTARIO EAST.—From Joliette to civic No. 1900.
- ONTARIO EAST.—Opposite civic Nos. 1776 to 1812.
- ONTARIO.—North side, from Aylwin to Cuvillier.
- ONTARIO.—North side, from Préfontaine to Moreau.
- ONTARIO.—Both sides, from Frontenac to Parthenais where there is no permanent sidewalk.
- ONTARIO.—South side, from Déséry to St. Germain.
- OSBORNE.—North side, from Stanley to Mountain.
- OTTAWA.—South side, from Prince to Queen.
- OXENDEN.—East side, from Prince Arthur to Pine Ave.
- PINE AVE.—North side, in front of Victoria Hospital to Sir H. Allan property.
- PINE AVE.—Opposite civic Nos. 214 and 216.
- PLESSIS.—Both sides, from St. Catherine to De Montigny.
- PONTIAC.—East side, from Mount Royal to Gilford.
- PREFONTAINE.—East side, from St. Catherine to Rouville.
- PRINCE.—East side, from Wellington to Ottawa.
- PRINCE ARTHUR.—South-east corner of Durocher.
- QUEEN.—West side, from Wellington to Ottawa.
- RACHEL.—South side, from Laval to Sanguinet.
- RESTHER.—East side, from Mount Royal to Bienville.
- RIVARD.—From civic Nos. 84 to 144.
- RIVARD.—East side, from Mount Royal to Bienville.
- RIVARD.—East side, from Rachel to Mary Ann.
- ST. ROSE.—South side from Papineau to Champlain.
- ST. ROSE.—North side, from Papineau to Maisonneuve.
- SHANNON.—East and West side, from Wellington to Ottawa.
- SHEARER.—East and West side, from Mullins to Centre.
- SHUTER.—From civic Nos. 90 to 110.
- SUSSEX.—South-west corner of Tupper.
- TUPPER.—Both sides, from St. Matthew to Fort.
- UNIVERSITY.—West side, from Sherbrooke to Milton.
- ST. URBAIN.—West side, from Rachel to permanent sidewalk Northward.
- ST. URBAIN.—East side, from Pine Ave. to Duluth.
- VISITATION.—West side, from St. Catherine to De Montigny.
- VISITATION.—East side, from St. Catherine to Logan.

WINDSOR.—Vis-à-vis les Nos civiques 127 à 129.
 WOODSTOCK.—Des deux côtés, de la rue St-Antoine au C. P. R.
 YOUNG.—Côtés Est et Ouest, de la rue Ottawa à la rue William.
 sont terminés et déposés au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont, par les présentes, sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,
 Hôtel de Ville,
 Montréal, 2 mars 1910.

WINDSOR.—Opposite civic Nos. 127 to 129.
 WOODSTOCK.—Both sides, from St. Antoine to C. P. R.
 YOUNG.—East and West side, from Ottawa to William.
 are completed and now deposited in the office of the undersigned, at the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

City Treasurer's Office,
 City Hall,
 Montreal, 2nd March, 1910.



AVIS PUBLIC

Province de Québec. }
 District de Montréal. }

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné F. M. Lavoie, secrétaire-trésorier de la Corporation du Village de Lorimier, que le Rôle spécial de répartition pour l'expropriation et l'ouverture des rues Marie-Anne, Dufresne et Chapleau, en vertu du Règlement No 43, est maintenant terminé et déposé au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville de la Cité de Montréal, ou toutes personnes y mentionnées peuvent voir et consulter ledit Rôle, tous les jours aux heures ordinaires de bureau, de 9 heures a. m. à 5 heures p. m. jusqu'au 15 mars 1910 et produire leurs réclamations, s'il y a lieu, au secrétaire-trésorier soussigné.

Et toutes personnes mentionnées audit Rôle spécial de répartition comme sujettes au paiement de ladite répartition seront alors tenues débitrices envers ladite corporation du Village De Lorimier, pour les sommes respectives portées audit Rôle et sont requises d'en payer le montant au bureau du trésorier de la Cité de Montréal

Donné à Montréal, ce vingt-sixième jour du mois de février mil neuf cent-dix.

(Signé), F. M. LAVOIE,
*Secrétaire-Trésorier de la Corporation
 du Village DeLorimier.*

Certifié, vraie copie.

F. M. LAVOIE,
Secrétaire-Trésorier.



PUBLIC NOTICE

Province of Quebec. }
 District of Montreal. }

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned F. M. Lavoie, secretary treasurer of the Corporation of the Village of De Lorimier, that the special Roll of apportionment for the expropriation and opening of MarieAnne, Dufresne and Chapleau streets, in virtue of By-Law No. 43, is now completed and deposited at the office of the undersigned, at the City Hall of the City of Montreal, where all persons therein mentioned can see and examine the said Roll, daily, at ordinary office hours, from 9 o'clock a. m. to 5 o'clock p. m., until the 15th March 1910 and file their claims, if any, with the undersigned secretary-treasurer.

And all persons mentioned on said Special Roll of apportionment as subject to the payment of the said apportionment shall then be held to be indebted to the said corporation of the Village of De Lorimier, for the sums respectively shown on said Roll and they are requested to pay the amount at the office of the treasurer of the City of Montreal.

Given at Montreal, this twenty-sixth day of the month of February, nineteen hundred and ten.

(Signed), F. M. LAVOIE,
*Secretary Treasurer of the Corporation
 of the Village of DeLorimier.*

Certified true copy.

F. M. LAVOIE,
Secretary Treasurer.



ÉGOUTS

Département de la Voirie

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que des égouts ont été construits dans les rues ou ruelles ci-dessous mentionnées, et les propriétaires imposés qui désirent faire réduire le taux de la contribution spéciale, pour la construction desdits égouts, à cause des égouts ou des drains existant antérieurement ou pour d'autres causes conformément au règlement No 298, concernant les égouts, adopté le 23 février 1903, devront produire leurs réclamations par écrit entre les mains du soussigné, le ou avant le 18 mars 1910, à midi.

RUE BELANGER.—De la rue St-Hubert à la hauteur des terres environ 850 pieds à l'Est de la rue Dufferin.

RUE ST-ANDRE.—De la rue Bélanger à la hauteur des terres via rue Rose-de-Lima jusqu'à la rue St-Hubert.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Ville.

Bureau de l'Inspecteur de la Ville,
 Hôtel de Ville,
 Montréal, 4 mars 1910.



SEWERS

Road Department

PUBLIC NOTICE is hereby given that sewers have been constructed in the undermentioned streets and lanes, and proprietors assessed, who desire to have the special assessment rate for the construction of said sewers reduced on account of previous existing sewers or drains, or other causes in accordance with by-law No. 298, concerning sewers, passed on the 23rd of February 1903, must make their claim in writing to the undersigned on or before the 18th March 1910, at noon.

BELANGER STREET.—From St. Hubert street to the height of land about 850 ft. East of Dufferin st.

ST. ANDRE STREET.—From the height of land to Bélanger street via Rose-de-Lima to St. Hubert streets.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

City Surveyor's Office,
 City Hall,
 Montreal, March 4th, 1910.



AQUEDUC DE MONTRÉAL CHARBON

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au greffier de la Cité, et déposées à son bureau à l'Hôtel de Ville et portant au dos la souscription "Soumissions pour Charbon", seront reçues jusqu'à samedi midi, le 12 mars 1910, pour la fourniture et livraison de:

4,700 tonnes plus ou moins de charbon mou à vapeur pour la station des pompes du bas niveau, Pointe St-Charles.

Ce charbon devra être livré à ladite station aussitôt que l'entreprise aura été adjugée, à raison d'au moins 100 tonnes par jour.

Les soumissionnaires devront spécifier l'espèce et la qualité du charbon qu'ils ont à offrir en indiquant si c'est du charbon tout venant ou sasse à la mine ou du charbon de toute espèce, et ils devront donner le nom de la mine.

Un chèque certifié pour \$1,800 à l'ordre du trésorier de la Cité devra être déposé entre les mains dudit trésorier, et un certificat de tel dépôt devra accompagner chaque soumission.

La tonne mentionnée ici est de 2,000 livres.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés à l'assemblée des Commissaires qui suivra leur réception.

Les Commissaires ne s'engagent pas par cette annonce à acheter du charbon d'une espèce ou d'une qualité quelconque, ou en quantité quelconque, mais ils pourront diviser l'entreprise entre deux ou plusieurs des soumissionnaires, et il est expressément entendu qu'ils seront parfaitement libres de se réserver, et ils se réservent par les présentes le droit de rejeter toutes les soumissions ou n'importe laquelle d'entre elles.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

Bureau du greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, le 4 mars 1910.



MONTREAL WATER WORKS COAL

SEALED TENDERS addressed to the City Clerk, City Hall, and deposited in the office of the said City Clerk, endorsed "Tender for Coal", will be received up till noon, on Saturday, the 12th March 1910, for the supply and delivery of:

4,700 tons more or less, of soft steam coal for the Low Level Pumping station, Point St Charles.

Delivery to be arranged for as soon as the contract has been awarded, at the rate of not less than 100 tons per day.

Parties tendering must state the kind and quality of coal they have to offer, whether run of mine or of any other kind, with the name of the mine.

A certified cheque for \$1,800 shall be deposited with the City Treasurer payable to his order, and the certificate of said deposit must accompany each tender.

The ton herein mentioned is of 2,000 lbs.

The tenders will be opened in the presence of the interested parties at the meeting of the Board of Commissioners following their reception. The said Board does not bind itself to purchase coal of any kind or quality, but may divide the amount taken between any of the tenderers, and it is expressly understood that it is at full liberty to reserve and does hereby reserve the right to reject any and all tenders.

L. O DAVID,
City Clerk.

City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal, March 4th, 1910.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS—TRANSFERS OF PROPERTIES

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistre- ment Date of registration.	Date du centrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue—Area.	Rue Street.	Genre.—a— Descript.	Prix Price.
St. Denis...	168292	21 fév. 1910	18 fév. 1910	H. R. Drummond	N. N. Lareau	331-182	3675	Chambord	L	\$ 294 00
St. Jean Bte	168294	21 " " "	19 " " "	F. W. Evans	G. de Massia et al	15-366	2375	St. Denis	L	2968 75
Laurier	168299	21 " " "	19 " " "	The M. Inv. & F. Co.	F. C. Triggs	611-3-10 & 11	5261	Hutchison	L	150 00
"	168300	21 " " "	10 " " "	"	J. Wm Atkinson	12-25-132	26 0	Mance	L	250 00
"	168305	21 " " "	18 " " "	"	P. Simonson	12-19-20, 12-20-4	5000	"	L	1000 00
St. Denis	168312	21 " " "	17 " " "	Geo. Gillender	F. Giroux	329-13	2100	216et218 Dufferin	B	2150 00
Laurier	168313	21 " " "	15 " " "	Geo. Martineau	Dme J. B. Nadeau	14-203-204	5700	1748 à 1758 Mance	B	15500 00
DeLorimier	168314	21 " " "	17 " " "	F. C. Lafrance	L. W. Leduc	P. 146	2575	Rachel	B	11400 00
Ste. Cuné- gonde	168317	21 " " "	11 " " "	O. Brien dit Durocher	R. Daoust	386-112	2750	496 et 498 St. Antoine	B	5000 00
Duvernay	168319	21 " " "	8 nov. 1909	Dme F. Pilon	D. Fournier	11-98	2028	456 Mont Royal, 1248 et 1250 St. André	B	10000 00
Hochelaga	168328	22 " " "	17 fév. 1910	Geo. E. Wright	Est. John Monk	P. 80a	2721	Notre Dame	L	1600 00
"	168329	22 " " "	18 " " "	C. C. Deguise	B. Deguise	50-65-4, 50-129-1	1808	Ontario	L	1808 33
Laurier	168330	22 " " "	17 " " "	L'Hon. L. Beaubien	T. M. Lavelle	10-873	1900	Casgrain	L	460 00
St. Denis	168333	22 " " "	3 " " "	Cie des T. du P. A.	Joseph Leduc	488-516	2750	Dufferin	L	400 00
Hochelaga	168336	22 " " "	21 " " "	A. Lachapelle	A. Landurand	22-40	2692	Ave Velois	B	4000 00
St. Denis	168337	22 " " "	14 " " "	Ed. Lafrance	Dme C. Lacourse	331-260	2350	689 Garnier	B	900 00
"	168338	22 " " "	14 " " "	Dme C. Lacourse	H. Rollin et al	"	"	"	B	1600 00
Mont-Royal	168348	22 " " "	17 " " "	Dme J. J. Murphy	The Wm Rutherford & Sons	161-10-26, 167-17-7	13750	Trafalgar, Westmount	L	\$1 & cons.
Ste. Marie	168355	22 " " "	15 juillet	Pierre Desforges	A. Charbonneau	172-1418	1950	2ème Ave.	L	\$ 250 00
St. Henri	168362	22 " " "	18 fév. 1910	Wm Ladouceur	A. Charette	1704-295	2500	84 et 86 Palm	B	1100 00
"	168363	22 " " "	5 " " "	A. Ste. Marie	A. Desrochers	1704-371-372	5000	Ste. Emelie	B	9500 00
St. Denis	168370	22 " " "	17 " " "	T. Dubreuil	L. R. Trudeau	162-225, 165-25	2178	1210 et 1212 St. Denis	B	3600 00
DeLorimier	168373	22 " " "	18 " " "	J. M. Guindon	Dme J. Tremblay	9-142-2	1300	Messier	L	300 00
St. Denis	168377	22 " " "	21 " " "	P. A. Picard	Dme J. Parent	325-562	1856-6	1403 et 1405 St. André	B	2100 00
St. Henri	168381	22 " " "	21 " " "	Chs Dépocas et al	Delle A. Dépoas	5/12 1900	3200	64 à 68 St. Augustin	B	2500 00
Duvernay	168388	22 " " "	11 " " "	Chs Dagenais	H. Blouin	7-100	2000	137 Dufferin	B	1850 00
St. Denis	168389	22 " " "	18 " " "	O. Lafortune	Delle R. Tremblay	325-360	1340	St. Hubert	B	3000 00
Hochelaga	168392	22 " " "	18 " " "	C. Arcand	D. Tremblay	23-11, 23 P.	2774	91 et 93 Joliette	B	6500 00
Laurier	168400	23 " " "	17 " " "	S. Robbest	S. Epstein	641-1-43	1975	"	L	600 00
St. Denis	168405	23 " " "	23 mars 1909	A. Collettere dit Bourguignon	A. alias H. Collettere, dit Bourguignon	278	2800	320 Carrière	B	1200 00
St. Denis	168411	23 " " "	15 fév. 1910	O. Thibault	E. Leboeuf	339-475	3090	468 à 472 Marquette	B	4500 00
St. Jean Bte	168412	23 " " "	16 " " "	Wm J. McGee	Dme J. S. Laurier	15-239 à 242	1660	Rivard	L	2000 00
St. Denis	168419	23 " " "	16 " " "	Wm G. Ross	J. Garland	P. 211-183, 211-187	2080	Clark	L	120 00
Laurier	168425	23 " " "	22 " " "	Dme S. C. Bagg	Isaie Labelle	11-1469	2060	605 et 607 Laval	B	200 00
St. Jean Bte	168426	23 " " "	22 " " "	Dme D. Osborne et al.	A. Sutherland	15-1041	1500	Park	B	2175 00
Laurier	168427	23 " " "	22 " " "	N. A. Millette	N. Nolin	12-4-8	2625	101 à 105 Forsyth	B	1800 00
Hochelaga	168432	23 " " "	21 " " "	D. Tremblay	R. M. Ballantyne	23-221	2750	Forsyth	B	Extrait.
"	168433	23 " " "	19 " " "	J. A. Robertson	S. H. Guilbault	23-552	5280	"	L	\$ 900 00
"	168434	23 " " "	21 " " "	The M. L. & Imp. Co.	I. Préfontaine	23-222 & 223	9504	St. André	L	2500 00
St. Denis	168435	23 " " "	15 " " "	Honoré Mercier	Pierre Collin	325-426, 427, 457, 458, 459	9504	475 Ste. Emelie	B	950 00
St. Henri	168444	23 " " "	22 " " "	Jos. Jourdenais	Henri Vincent	1704-338	2000	335 et 337 Brebeuf	B	2100 00
St. Denis	168445	23 " " "	22 " " "	Geo. L. Brabant	Arsene Lamy, Ltd.	329-184	11040	1763 à 1767 Notre Dame, Richelieu	B	26000 00
"	168446	23 " " "	17 " " "	Adam Lamy	H. Cardinal	1007, 1008, 998, 999	7200	92 à 94a Bourget	B	18000 00
St. Henri	168449	23 " " "	22 " " "	H. Cardinal	H. Cardinal	2097-2098	2 40	104 et 106 Joliette	B	4700 00
Hochelaga	168450	23 " " "	23 " " "	O. O. Paquette	S. Bte Paquin	29-54	2625	Labelle	L	300 00
St. Denis	168451	23 " " "	23 " " "	St. Denis Land Co.	J. E. Lalonde	P. 8-692	2750	"	L	288 75
"	168452	23 " " "	23 " " "	"	G. A. Beaudry	7-233	3600	Moreau	L	350 00
Hochelaga	168453	23 " " "	21 déc. 1903	Dme O. Robert	M. J.	N. O. 80-167	3600	"	L	350 00
"	168454	23 " " "	21 fév. 1910	"	"	S. E. 80-167	"	"	L	350 00
Ste. Cuné- gonde	168458	23 " " "	22 jan. "	S. Lack	H. Taffie alias Hyman Taffel ou Taffle	2383	3630	1376 à 1380 N. Dame	B	9500 00
Duvernay	168464	24 " " "	18 fév. "	Dme J. A. Vaillancourt	Dme N. Vermette	1-346	2950	155 Marquette	B	2700 00
DeLorimier	168465	24 " " "	18 " " "	Dme N. Vermette	Dme Eug. Noël	P. 153-83	1760	Marie Anne	B	5000 00
St. Denis	168466	24 " " "	21 " " "	Dme E. Racine	Dme E. Lecours	339-342	2678	197 à 199a Fabre	B	5900 00
"	168467	24 " " "	16 " " "	Albert Viau	M. McHugh	489 238	2175	2551 Labelle	B	1350 00
"	168468	24 " " "	21 " " "	H. Ethier	F. Demers	8-765-766	9280	Labelle	B	3000 00
Ste. Marie	168471	24 " " "	22 " " "	Louis Robert	D. Pepin	166-195-196	3520	313 à 317 Frontenac	B	4500 00
Laurier	168472	24 " " "	16 " " "	Dme J. G. Moquin	T. Daigle	P. 157	133974	Sanguinet	B	1400 00
St. Denis	168473	24 " " "	21 " " "	E. Choquette	D. Lavallée	8-771	5000	Labelle	L	400 00
DeLorimier	168477	24 " " "	22 " " "	Dme A. Beauchamp	Dme J. Lafrance	P. 11-64-65	3300	Parthenais	L	212 80
Laurier	168481	24 " " "	22 " " "	Lucien Morin	Nap. St. Amour	P. 11-382	2100	Clark	B	2250 00
"	168487	24 " " "	22 " " "	A. Dalbec	M. Lefebvre	12-2-35	1880	Laurier	B	1772 37
St. Denis	168495	24 " " "	16 " " "	The Ross Realty Co., Ltd.	N. Legros	482-44, 483-11	2075	Champlain	L	250 00
"	168496	24 " " "	18 " " "	N. Legros	Rev. P. O. Gregoire	"	"	"	L	400 00
St. Gabriel	168498	24 " " "	14 déc. 1909	Les Srs de la C. de N.D.	James Kennedy	3167-296	2126	Hall Ave	L	890 00
Laurier	168502	24 " " "	12 fév. 1910	C. Gellinas et al.	A. Racine	11-624	4400	Waverley	B	2411 46
St. Denis	168503	24 " " "	23 " " "	H. Plante et al.	J. E. Desjardins	P. 8-629	2500	627 à 633 Huntly	B	3500 00
Hochelaga	168519	25 " " "	15 " " "	Thos Laforest	Louis Pilon	29-229, 230, 231	3200	200 à 204 Aylwin	B	3750 00
Ste. Marie	168522	25 " " "	16 " " "	D. Pepin	E. Greenwood	166-152, 153, 154, 66, 67	8730	1473a 1477 La Fon- taine, 136 et 138 DeMontigny	B	V. cons.
St. J. Bte	168523	25 " " "	18 " " "	S. Tafer	J. Shugar	P. 15-697, 698	28804	642 et 644 Drolet	B	\$ 3325 00
Laurier	168524	25 " " "	23 " " "	G. T. Booth	Geo. A. Booth	12-13-24	7500	2278 à 2290 Mance	B	\$1 & cons.
Mont-Royal	168529	25 " " "	25 jan. "	Dme D. D. Laidlaw	Thos Baines	161-38, 39, 161-28-4, 7	6004	1026 Cote des N. Road	B	\$ 4500 00
St. Denis	168531	25 " " "	26 " " "	R. Neville, jr.	Wm H. Christian	209-117	3200	808 à 814 Rivard	B	4000 00
Laurier	168532	25 " " "	26 " " "	Wm H. Christian	R. Neville, jr.	12-16-22	5000	Mance	B	13500 00

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. *Suite.*—TRANSFERS OF PROPERTIES. *Cont.*

HOCHELAGA ET JACQUES-CARTIER.—(Suite—Continued).

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistre- ment Date of registration.	Date du contrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue—Area.	Rue Street.	Genre— a—Descript.	Prix Price.
St. Denis...	168545	25 fév. 1910	19 oct. 1909	Wm G. Ross	U. Larose	1-114	1140	Papineau	L	\$ 125 00
"	168546	25 " "	4 " "	U. Larose	E. Houle	"	"	"	L	125 00
"	168553	25 " "	28 jan. 1910	Chs Drapeau	J. Quintin dit Dubois	325-591	1700	692 et 694 Gilford	B	3 00 00
Duvernay	168555	25 " "	18 fév. " "	Alex. Bouthyette	Dme A. Lavigne	1-306	2375	134 à 138 Marquette	B	5300 C0
DeLorimier	168567	25 " "	7 " "	The I. S. L. & L. Co	J. O. MacDonald	161-675, 676	3800	Chabot	L	800 00
"	168568	25 " "	7 " "	"	O. Lefebvre	161-134	1752	Simard	L	300 00
"	168569	25 " "	7 " "	"	G.	161-481	1825	1401 Simard	L	275 00
"	168570	25 " "	7 " "	"	Wm E. Polter	161-447, 448	4140	St. Jérôme	L	750 00
Laurier	168571	25 " "	12 " "	T. D. Willin	N. Destroismaisons	P. 11-931	2270	Esplanade	L	490 00
Mont-Royal	188575	25 " "	14 " "	J. H. Maher	S. S. Sharpe	166-51 à 54, 50 & 55, 48 & 57, 46 & 59, 45 & 60, 27 & 42, 28 & 41, 30 & 39, 31 & 38, 32 & 37	43793	10 et 12, 16 à 20, 21 et 23, 17, 9 et 11 Highland	B	59250 00
"	168576	25 " "	14 " "	C. B. Gordon	F. H. Pitcher	P. 158	187525	990 C. St. Luc Road	B	17000 C0
Laurier	168584	25 " "	23 " "	The M. Inv. & F. Co	E. Lavoie	P. 11-513	2500	St. Urbain	L	450 00
Hochelaga	168585	25 " "	24 jan. "	Jos. Mailloux	H. Fortin et al.	29-725	"	Cuvillier	L	600 00
St. Denis	168588	25 " "	24 fév. "	J. R. Dagenais	J. E. Emond	339-448	2472	370 et 372 Marquette	B	2800 00
DeLorimier	168600	26 " "	25 jan. "	Jos. Dagenais	Dme J. Bte Mallet	161-276	2250	Masson	B	2000 00
St. Denis	168603	26 " "	12 " "	Ida Cunningham et al	A. Cunningham	5-329 330	6506	1923 C. Colomb	B	\$1 & cons.
Hochelaga	168604	26 " "	19 fév. "	F. Ferrier	J. Bte Zappa	23-502	2783	Nicolet	L	575 00
St. J. Bte.	168608	26 " "	22 " "	E. Paiement	J. Martineau	15-227	1452	307 et 309 Rivard	B	2500 00
"	168616	26 " "	17 " "	Dme Wm Searle	F. J. Simard	458-18	1291-6	36 et 38 M. Anne	B	4000 00
St. Denis	168618	26 " "	23 " "	C. Piche	A. Fuoco et al	489-29	2175	St. Hubert	L	225 00
Laurier	168619	26 " "	24 " "	Dme A. Bellardelli	F. Faresso	11-1113-3	1507	2602 et 2604 St. Laurent	B	1950 00
"	168621	26 " "	23 " "	J. A. Joly	O. N. Amey	P. 11-790	2200	Waverly	B	3500 00
Ste. Cuné- gonde	168623	26 " "	24 " "	Joseph Chabot	V. H. Robert	616	2400	414 à 420 Workman	B	6000 00
Laurier	168624	26 " "	18 " "	J. A. Dagenais	H. Dufort	12-4-6	2625	1821 et 1823 Park Ave	B	11300 00
St. Denis	168627	26 " "	7 " "	The M. C. P. L. Co, Ltd	A. Kouri	2645-48, 49, 67 à 78, 87, 2643-26 à 29, 195, 196, 197, 201, 202, 204, 205, 214	37470	Berri	L	3000 00
Duvernay	168628	26 " "	9 " "	J. H. Kennedy	H. Mallette	10-10-150, 151, 152	2880	St. André	B	7300 00
Hochelaga	168631	26 " "	16 " "	Est. H. Hogan	J. E. Simard	148-1796	2000	304 Rachel	L	255 00
St. Gabriel	168633	26 " "	25 " "	Frs Prud'homme	Wm Hynes	3371-8 & 9, 3372-2 & 5, 3373-1 à 3	7504	Hibernia	B	7000 00
Ste. Marie	168634	26 " "	24 " "	Dme E. Theriault	Jean Frégromuse	172-1267	1950	406 5th Avenue	B	250 00

MONTREAL-EST

MONTREAL-EAST.

St. Laurent	77410	21 fév. 1910	18 fév. 1910	G. Rabinovitch	De S. Rabinovitch	P. 337, 337a, 338	8600	333 à 341 St. Chs Borr., 420 à 440	B	35000 00
St. Louis	77449	21 " "	18 " "	D. Richstone et al.	Ve H. Cohen	780-10	1771	70 St. Norbert, 612 Cadieux	B	1 00 & consid.
LaFontaine	77450	21 " "	17 " "	De J. Lanergan	J. H. Sylvain	1203-205, p. 1203-206	2834	733 et 735 Berri, 476 et 478	B	7500 00
do	77452	21 " "	21 " "	E. R. Gareau	E. Bowin	P. 868	1780	St. André	B	4650 00
St. Laurent	77456	22 " "	18 " "	J. MacWillie	M. Lewitt	P. 256	2072	39 Balmoral	B	4000 00
St. Louis	77458	22 " "	21 " "	J. Silverman	I. Rosenzweig	906-48 à 50	3426	745 à 749a Av. H. de Ville	B	12600 00
do	77459	22 " "	17 " "	E. Trudeau et al	E. Laurence	947-1, 948-1	5640	151 et 153h Ave Coloniale	B	23000 00
Papineau	77461	23 " "	18 " "	E. Sauvageau	J. Bte Vinet	1195	3300	758 à 768 Dorion	B	9750 C0
do	77461	23 " "	19 " "	J. Laporte	J. B dit Desrochers	P. 1145-8, p. 1145-18	1600	315 et 347 Papineau	B	2250 00
LaFontaine	77462	23 " "	22 " "	E. Larose	M. Lse Labrecque	P. 1193-5	1213-4	551 St. André	B	32 0 00
St. Laurent	77465	23 " "	17 " "	N. Banks	I. Goldberg	405	937	154 et 156 Ste. Catherine	B	13000 00
LaFontaine	77470	23 " "	21 " "	Ve N. Duchaine	W. Galien	989	3150	144 et 454 Montcalm	B	6800 00
St. Louis	77471	23 " "	23 jan. "	H. Taffel	S. Lack	P. 918-8 & 9	1330	864 et 866 Av. H. de Ville	B	4600 C0
LaFontaine	77477	24 " "	14 fév. "	C. Guilmette	A. Kelly & Co.	1203-287	3225	St. Hubert	L	3500 00
St. Laurent	77480	24 " "	1 " "	M. Graham	A. Hy Graham	44-27	3898	103 à 107 Park Ave	B	12500 00
do	77481	24 " "	2 " "	J. Withell	F. W. Gross	236	1235	237 et 239 Ste. Catherine	B	3400 00
St. Louis	77483	24 " "	4 " "	De C. Moncel et al	A. & R. Victor	1039	3306	1083 et 1085 B. St. Laurent	B	9500 00
do	77486	24 " "	24 " "	M. Bernstein	Chrystal & Brotman	479	2960	156 et 158 DeMontigny, 168 et 170	B	7750 00
Papineau	77488	24 " "	23 " "	F. J. Payette	O. Damour	P. 1214	2019	Ste. Elizabeth	B	4000 00
LaFontaine	77491	25 " "	18 " "	T. Ducas	De T. Dansereau	1184	3587	578 à 584 St. Timothée	B	3500 00
Papineau	77499	25 " "	24 " "	H. Bélair	R. Sauvageau	P. 556	1040	332 Dorion	B	800 00
St. Louis	77506	26 " "	17 jan. 1910	J. Christin & Cie	J. Bte Baillargeon	734	14490	277 Sanguinet	B	2 000 00
LaFontaine	77508	26 " "	15 fév. "	De J E Bastien	De P. H. Lindsay	1203-120, p. 1203-119	2798-9	731 à 738 St. Hubert	B	8500 00
St. Louis	77513	26 " "	25 " "	H. Huneault	T. Simmerman	1/2 S.O. 727	1050	11 et 11a Emery	B	3200 00

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. *Suite.* — TRANSFERS OF PROPERTIES. *Cont.*

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST.

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregist. Date of registration.	Date du Contrat Date of Deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue Street.	Genre.—a.— Genre.—a.—	Prix. Price.
St. André...	148236	21 fév. 1910...	18 fév. 1910	De L. McI. Spackman	P. McKenzie	1578-14	2275	7 Bishop	B	11000 00
St. Georges...	148238	21 " " " "	19 " " "	Wid. F. E. Jones et al	R. J. Inglis Limited	1483	2317	138 et 133a Peel.	B	48000 00
St. Anne...	148241	21 " " " "	7 " " "	G. Bailey	W. C. Clark	162-D	2920	298 Bourgeois	B	2900 00
St. Georges...	148212	21 " " " "	21 " " "	J. Scullion	J. R. Terrill	1042	1078	36 Latour	B	2125 00
do	148243	21 " " " "	14 " " "	E. Scullion	do	1043	1078	34 do	B	2125 00
do	148214	21 " " " "	14 " " "	C. Scullion	do	1044	2344	3) et 32 Latour	B	5000 00
St. André...	148247	22 " " " "	7 " " "	W. A. Leney	The West End Land & Imp. Coy Ltd.	1636-23	1778	404 Burnside	B	5000 00
do	148248	22 " " " "	8 " " "	F. J. F. Schwartz	do	1686-24	1762	4)2 do	B	5500 00
St. Anne...	148253	23 " " " "	14 " " "	Delle E. Chaput	Jos. St. Onge	1795	2877	129 à 133 St. Maurice	R	6 00 00
St. André...	148255	23 " " " "	22 " " "	J. Simpson	Thos. McDougall	P. 1726-a-4, p. 1726-a-3	5021	41 McGregor	B	25000 00
St. Joseph...	148264	23 " " " "	15 " " "	S. Berliand	Ve John Gleason	466-58	2286	Versailles	B	14500 00
St. Georges...	148246	23 " " " "	3 sept. 1909	Suc. E. Joseph	J. A. Trudeau	1819-11-B	4744	Pine Ave.	L	5100 00
St. Joseph...	148268	24 " " " "	11 fév. 1910	A. Manetti	D. Colucci	P. 680	1578-6	9) et 90a St. Félix	B	3300 00
do	148278	25 " " " "	24 " " "	De C. C. Farand	J. H. Foisy	571	1522	7 et 9 Taillefer	B	1000 00
St. Georges...	148282	26 " " " "	24 " " "	W. Paul	A. E. Rea & Co. of Montreal Ltd.	1/2 N.O. 1298	5747	76 University	B	40229 00
St. André...	148283	26 " " " "	16 " " "	Wm. Darling	The West End Land & Impt Coy Ltd.	1686-13 à 18	7621	167 à 477-Guy	B	39500 00

B—Bâtisse ; Building.
L—Lot ; terrain vague

P. TERRAULT,
Régistrare de la Ville.—Registrar.
Par A. SAUVÉ.

P. RMIS DE CONSTRUCTION. — BUILDING PERMITS.

Décernés durant la semaine finissant le 3 Mars 1910.

Issued during the week ending the 3rd March, 1910.

Date. 1900	No. du Permis. Permit Number	Endroit.—Location		Quartier. Ward.	Propriétaire. Owner.	Résidence Residence	Classe. Class.	Coût. Cost.	
		No.	Rue.—Street.						
Feb. 24	158 R.	192	Mancee	43 p. 21	St. Lawrence	Gibb Est. J. D.	157 St. James	3me Cl.	1400 00
" 24	159 N.		Bordeaux	292-152	DeLorimier	Chaumeau E.	1080 Bordeaux	"	2800 00
" 24	163 N.		Clark	11-1434	Laurier	Dorion O	838 de Gaspé	"	2000 00
" 25	161 N.		Champlain	210-104	Papineau	Seltzer Chs.	88 City Hall Ave	"	600 00
" 25	162 N.		Duquette	22-76	Hochelaga	Lachapelle A.	165 Valois	"	3000 00
" 25	163 N.		Huntly	599-8	St. Denis	Dupont J. H.	1900 Labelle	"	2000 00
" 25	164 R.	1072	St. André	10-167	Duvernay	Bronellette A.		"	500 00
" 25	165 N.		Champlain	250	Papineau	Candlish Est	2188 Hutchison Out.	"	500 00
" 26	163 N.		Lasalle	331-180	St. Denis	Murray Jos	594 Lasalle	"	1690 00
" 26	167 R.	277	Sanguinet	734	St. Louis	Baillargeon B.	202 Ste. Catherine E.	"	300 00
" 26	168 R.	202	Ste. Catherine E.	379		Robillard Succ. J. C.	409 St. Denis	"	100 00
" 26	169 R.		Dufferin	5-89	St. Denis	Twohey P.	1691 Dufferin	"	700 00
" 26	170 R.	338	Marquette	339-41		Pion Alf.	338 Marquette	"	500 00
" 28	171 R.	161	Ottawa	1415	St. Ann's	Dwyer W. H. Co. Ltd	302 Board of Trade	2me Cl.	5000 00
" 28	172 R.	9	Beaubien	10-1520	Laurier	Dufault Made Eug.	11 Beaubien	"	1000 00
" 28	173 R.	1234	Huntly	455	St. Denis	Bergeron B.	1284 Huntly	"	1000 00
" 23	174 N.	709	Huntly	1-598		Plante & Cie H.	2881 St. Hubert	"	2200 00
" 28	175 R.	261	Brebeuf	7-129	Duvernay	Beaudry Made Jos.	24 Brebeuf	"	600 00
" 28	176 N.		Dufferin	1-179		Dagenais C.	135 Dufferin	"	3500 00
" 28	177 R.	182	St. Catherine W.	773	St. Laurent	St. Louis Ch	4631 Sherbrooke	"	1500 00
" 28	178 R.	261	Amherst	773	St. James	Coté Made G	261 Amherst	"	3000 00
" 21	179 N.		Alma	10-1743	Laurier	Bélangier Nap.	1157 Hotel de Vil'e	"	2500 00
" 28	180 N.		Huntly	488-768	St. Denis	Bocking F. E.	777 Dufferin	"	600 00
Mar. 1	181 N.	3234	St. Hubert	489-146		Lefaiivre C.	3234 St. Hubert	"	20 00
" 1	182 N.		de Gaspé	10-1405		Hamel A.	739 Casgrain	"	350 00
" 1	183 R.	793	N. Dame W.	P. 441	St. Joseph	Vincent W.	568 Notre Dame W.	"	500 00
" 1	184 N.		Ave Alica	2613-1741	St. Denis	Gervais A.		3me Cl.	300 00
" 1	185 R.	1039	Ontario E.	509-510	Papineau	Davignon Jos.	1036 Ontario E.	"	200 00
" 1	186 R.	684	St. Hubert	1195-18	LaFontaine	Bélangier O	689 St. Hubert	"	3000 00
" 1	187 R.	501	St. Jacques	147	Centre	La Presse	51 St. Jacques	2me Cl.	1200 00
" 1	188 N.	200	Fabre	339-323	St. Denis	St. Pierre T	200 Fabre	3me Cl.	1500 00
" 1	189 N.		Cowan	8-N. 174		Desjardins Jos	601a Cowan	"	2000 00
" 1	190 N.		Cartier	1225-249	DeLorimier	Leger Art	198a Notre Dame W.	"	2000 00
" 2	191 R.	137	B. St. Laurent	76	St. Louis	Rheaume Nap	187 B. St. Laurent	"	350 00
" 2	192 R.	46	Côte du Beaver Hall	1141	St. Georges	Succ. Masson		2me Cl.	1500 00
" 2	193 N.		St. Hubert	7-136	St. Denis	Maille W.	2228 St. Hubert	3me Cl.	2000 00
" 2	194 N.		St. Emelie	1704-371	St. Henri	Desroches A.	465b Ste. Emelie	"	60 00
" 2	195 N.		St. André	7-210	St. Denis	Fournier L.	2155 St. André	"	2000 00
" 2	196 N.		Ruelle St. Jean	1002	Papineau	Archambault O.	373 Visitation	2me Cl.	500 00
" 2	197 N.		Labelle	2830-161	St. Denis	Borderie J.	3331 St. Hubert	3me Cl.	2000 00
" 2	198 N.		Atwater	938	St. Henri	Mainville Avila	833a Albert	"	2000 00
" 2	199 N.		Park ave & Fairmont.	12-8-3-4	Laurier	Poliquin Geo.	1798 Park ave	2me Cl.	10000 00

N.—Nouveaux édifices.—New buildings
R.—Réparations.—Alterations

ALEX. DÉCARIE.
Pour l'inspecteur des Édifices — For Building Inspector